

Novembre | Décembre 2019 | Janvier 2020

Vivre à La Salvetat

Le magazine d'information de La Salvetat Saint-Gilles

Numéro
25



De nouvelles distractions
sur la commune

LE CINÉMA p.2

LA LUDOTHÈQUE p.13



p.14

Le « Cœur de ville » toujours
en effervescence

p.8

Renouvellement de l'opération
« J'adopte un arbre »

DÉCEMBRE

Samedi 7 décembre

NOËL DES ENFANTS

Plus d'infos p. 22

Espace Boris Vian, 10h00

Proposé par le Centre Communal d'Action Sociale

Dimanche 15 décembre

THÉ DANSANT

Avec l'orchestre SERGE VERGNES

Espace Boris Vian, 14h30

Proposé par le Club de l'Amitié

Vendredi 20 décembre

SOIREE ROCK

Entrée 8 € avec une boisson offerte et le vestiaire gratuit.

Espace Boris Vian, 21h30

Proposé par l'association Rock N Roll Studio

Mardi 31 décembre

RÉVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE

Espace Boris Vian, 20 h

Plus d'infos p. 29

Proposé par la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie : FNACA

JANVIER

Samedi 11 janvier

REPAS DES AÎNÉS

Espace Boris Vian, Midi

Plus d'infos p. 22

Proposée par le Centre Communal d'Action Sociale

Vendredi 17 janvier

SOIREE COUNTRY

Espace Boris Vian, 21h

Proposée par la Maison des Jeunes et de la Culture

Samedi 18 janvier

LOTO

Espace Boris Vian

Proposé par l'association des artisans et commerçants de la la Salvetat Saint-Gilles

Dimanche 19 janvier

THÉ DANSANT

Espace Boris Vian, 14h30

Proposé par le Club de l'Amitié

Samedi 25 janvier

CONCERT LES AERONAUTES

Espace Boris Vian, 20h30

Plus d'infos p. 27

Proposé par l'association La Fée Bleue

Nouvelles activités

AUDIOVISUEL EVENT ELKAREC

Luka MORATELLO

06 51 81 86 88

Lmav.audiovisuel@gmail.com

www.elka-rec.com

La citation à retenir

« Je ne perds jamais
Soit je gagne, soit j'apprends »

Nelson Mandela



Infos relatives aux événements proposés par la municipalité à retrouver sur Facebook et mise à jour des événements de la commune sur le site internet.



Directeur de publication :

M. François ARDERIU. Comité de

rédaction : Nathalie JOCKIN-

KIERASINSKI, Marine FAUCHER

et les membres de la Commission Communication :
Joël BAROIS, Thierry BERGOUGNIOU, Pierre MARTY,
Alain LUMEAU, Karel SCHWARZER, Françoise PETIT,
Emmanuelle BARRES.

Crédits photos : Mairie de La Salvetat Saint-Gilles, www.fotolia.com - Création/Impression :
Microsophia

ECRAN7

Le cinéma associatif ECRAN7 vient de s'installer dans la salle Boris Vian et se relève de ses péripéties, contraint de quitter en février 2018 ses 3 salles de Plaisance du Touch.

Ce cinéma est né en 1981 à Plaisance du Touch, de la passion de feu Etienne Ithuria, professeur de l'école d'audio-visuel du Mirail et d'une poignée d'amoureux des salles obscures. En 38 ans, il a vu passer

dans ses murs, de nombreux bénévoles de tous horizons. Ils se sont investis pour assurer eux-mêmes des projections, se formant au montage des films et à l'utilisation des projecteurs de l'époque, au char-



bon. Pour la petite histoire, l'association est parvenue à asseoir sa notoriété, grâce à un tremplin, la venue en 88 du célèbre Philippe Noiret, que nous avons accueilli pour le film « Cinema Paradiso » reflet de notre parcours, notre histoire. Notre travail a alors porté ses fruits puisque nous avons obtenu la création d'une première vraie salle puis plus tard encore la création d'un complexe de 3 salles à Plaisance. Maintenant, nous vivons dans la 3^{ème} dimension avec ordinateurs et projecteurs numériques. Grâce à cette technologie, ces outils permettent un confort et une grande qualité visuelle. C'est ce que nous avons essayé d'adapter dans notre nouvelle configuration, à la salle Boris Vian. Nous redémarrons une nouvelle vie, à La Salvetat Saint-Gilles pour continuer à être un lien social et culturel pour vos sorties en famille, enfants, adultes, scolaires... Notre fonctionnement professionnel structuré fera tout son possible pour une programmation riche et diversifiée mais aussi initier des soirées conviviales et amicales.

L'équipe ECRAN7



VIE MUNICIPALE

- 3 Editorial du Maire
- 4 Compte-rendu du Conseil municipal du 4 juillet 2019
- 6 Compte-rendu du Conseil municipal du 4 juillet 2019
- 8 Permis citoyen : 4^e fournée
- 8 « J'adopte un arbre » : quel succès !
- 9 Les détritrus, on n'en peut plus...



VIE LOCALE/CADRE DE VIE

- 9 Nouveaux Salvétains 2019
- 9 Nouvelle citoyenne française
- 9 Les élections municipales
- 10 Obligation de non utilisation de produits phytosanitaires
- 10 Environnement et propreté
- 11 Station d'épuration
- 12 Fibre Optique
- 13 La ludothèque « Jeux... dé... en... bulles » a ouvert ses portes !!!
- 14 Patrimoine et coeur de ville !
- 15 Soirée Halloween 2019
Pour les enfants et leurs parents
- 16 Forum des associations
- 16 Retour festival
- 17 Très belle ambiance lors de la traditionnelle fête locale
- 18 Sécurité routière, de l'usage des clignotants
- 19 Sécurité routière, de l'usage des feux



TERRITOIRES, PROJETS ET PATRIMOINE

- 20 Etat des travaux
- 21 Journées Européennes du Patrimoine



SORTIR & BOUGER

- 22 Marché de Noël
- 22 Repas des seniors
- 23 Fête des enfants
- 23 Aéromodélisme
- 23 Compagnie de théâtre LE PREAU
- 24 Retour sur la 2^e édition des Olympiades proposées par le Comité des Festivités
- 25 Le chantier jeunesse Centre d'Animation Jeunesse (CAJ)
- 26 P.E.LU.CHE
- 27 Entraide Partage Travail
- 27 Une soirée de détente...
- 28 Loisirs rencontres réflexions
- 28 Le club de l'amitié
- 29 FNACA
- 30 Association sportive de taekwondo
- 30 Fête du livre



TRIBUNE LIBRE

- 31 Expression Libre



Chers concitoyens,

Alors que se profilent, déjà, les derniers jours de l'année, tandis que nos rues se parent de couleurs automnales, l'équipe municipale finalise ses ultimes projets du mandat.

Ainsi, nous espérons que vous avez pu apprécier, ces dernières semaines, les nouveaux services mis à votre disposition par nos partenaires tels que les séances hebdomadaires de cinéma à Boris Vian ou bien la ludothèque « Jeux... dé... en... bulles » qui vous accueille les mercredis et samedis en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances.

Cette fin d'année sera également l'occasion de profiter des grands rendez-vous festifs et conviviaux, organisés par le Centre Communal d'Action Sociale, avec l'incontournable « Marché de Noël » en novembre, le spectacle du « Noël des enfants », ouvert à tous les Salvétains, en décembre, sans oublier en janvier prochain le traditionnel « repas des Aînés ».

Autres moments de partage et de rencontre : le dimanche 8 décembre au matin aura lieu la deuxième édition de l'opération « Adopte un arbre », initiative environnementale fièrement défendue par nos membres du Conseil Municipal des Jeunes qui proposeront, ce jour-là, à tous les Salvétains, un chantier participatif de plantation d'arbres et d'arbustes.

En cette fin d'année 2019, l'ensemble du conseil municipal vous souhaite, à toutes et à tous, de passer de très agréables fêtes et vous donne, d'ores et déjà, rendez-vous en 2020 !

Votre Maire
François ARDERIU

De nouvelles trajectoires de vol sont en cours de test au départ de l'aéroport de Toulouse-Blagnac pour les avions décollant face au sud (lors des journées de vent d'autan par exemple).

Ces nouveaux couloirs aériens conduisent les avions à effectuer désormais un large virage à l'ouest avant de remonter vers le nord en survolant désormais la commune de La Salvetat Saint-Gilles.

Ces expérimentations de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) sont en cours depuis le 12 septembre dernier et devraient se poursuivre jusqu'au début du printemps. A l'issue de cette période, une enquête publique sera réalisée.

Afin que les Salvétains soient pleinement informés et puissent donner leur avis en connaissance de cause lors de cette consultation, une réunion publique d'information sera organisée courant décembre à l'Espace Boris Vian.

Consulter les panneaux d'information ou le site Internet pour connaître la date précise.



Compte-rendu Conseil municipal du 4 juillet 2019

1. DÉCISIONS MUNICIPALES

14-2019 du 9 avril :

Construction d'un bâtiment associatif – Marché 2019 T 001 – 6 lots

• **Lot n°1** – Hors d'eau-hors d'air : entreprise MODULO BETON située 9 rue de la Canelle, BP 17, 31620 VILLENEUVE LES BOULOC

Montant HT	105 412,50 €
TVA 20 %	21 082,50 €
Montant TTC	126 495,00 €

• **Lot n°3** – Revêtement des sols : entreprise SARL LACAZE située 1357 avenue de Falguières, 82000 MONTAUBAN

Montant HT	10 701,54 €
TVA 20 %	2 140,31 €
Montant TTC	12 841,85 €

• **Lot n°5** – Électricité : entreprise DUNAC située 12 avenue Léonard de Vinci 31880 LA SALVETAT SAINT GILLES

Montant HT	12 237,35 €
TVA 20 %	2 447,47 €
Montant TTC	14 684,82 €

• **Lot n°2** – Plâtrerie, portes, isolation : entreprise MANFRÉ Jacques située ZI Monlong, 14 rue Paul Rocaché, 31100 TOULOUSE

Montant HT	20 572,62 €
TVA 20 %	4 114,52 €
Montant TTC	24 687,14 €

• **Lot n°4** – Plomberie, sanitaires, chauffage, VMC : entreprise DUNAC située 12 av. Léonard de Vinci 31880 LA SALVETAT ST GILLES

Montant HT	16 213,93 €
TVA 20 %	3 242,79 €
Montant TTC	19 456,72 €

• **Lot n°6** – Peinture : entreprise SARI AGR LES PEINTRES située 715 chemin de standinats 31620 FRONTON

Montant HT	4 580,00 €
TVA 20 %	916,00 €
Montant TTC	5 496,00 €

Le montant total du marché s'élève à 169 717,94 € HT soit 203 661,53 € TTC.

15-2019 du 15 avril :

Avenant n° 1 au marché 2016 – PI – 011 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'urbanisation de l'avenue du Château d'Eau – AXE INGÉNIERIE

Le montant du forfait définitif s'élève à : 28 028,23 € HT soit 33 633,88 € TTC

Le taux de rémunération est fixé à 2,55 %. L'enveloppe financière après la phase PRO du maître d'œuvre affectée aux travaux est fixée à 1 099 146,46 € HT dont 594 659,40 € HT pour la tranche ferme et 504 487,06 € HT pour la tranche option-

Tranche ferme		Montant HT	Montant TTC
APD : Etudes Avant Projet	25 %	3 790,95 €	4 549,14 €
PRO Etudes de projet	20 %	3 032,76 €	3 639,31 €
DCE : Assistance aux contrats de travaux	5 %	758,19 €	909,83 €
ACT : Examen de la conformité des EXE	10 %	1 516,38 €	1 819,66 €
DET : Direction de l'Exécution des Travaux	30 %	4 549,14 €	5 458,97 €
OPC : Ordonnancement, pilotage, coordination	5 %	758,19 €	909,83 €
AOR : Assistance aux opérations de réception	5 %	758,19 €	909,83 €
TOTAL HT	100 %	15 163,81 €	18 196,57 €

Tranche optionnelle		Montant HT	Montant TTC
APD : Etudes Avant Projet	25 %	3 216,11 €	3 859,33 €
PRO Etudes de projet	20 %	2 572,88 €	3 087,46 €
DCE : Assistance aux contrats de travaux	5 %	643,22 €	771,86 €
ACT : Examen de la conformité des EXE	10 %	1 286,44 €	1 543,73 €
DET : Direction de l'Exécution des Travaux	30 %	3 859,33 €	4 631,20 €
OPC : Ordonnancement, pilotage, coordination	5 %	643,22 €	771,86 €
AOR : Assistance aux opérations de réception	5 %	643,22 €	771,86 €
TOTAL HT	100 %	12 864,42 €	15 437,30 €

18-2019 du 14 mai :

Avenant n° 1 à la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en place de travaux d'urgence impérieuse pour le sauvetage du château Raymond IV – BOS-SOUTROT & REBIERE. Le forfait provisoire de rémunération s'élève à 132 085,07 € HT soit 158 502,09 € TTC. La part attribuée à chaque cotraitant était fixée comme suit : La part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est fixée à : 1 337 299,49 € HT. Le taux de rémunération est fixée à

11,62% mission partielle à 85 % (phase APS déjà réalisée) soit un taux final de 9,88%.

	Répartition initiale	Nouvelle répartition
SELARL BOSSOUTROT & REBIERE	73% soit 96 418,21 € HT	76,60 % soit 101 171,94 € HT
SARL TAILLANDIER	17,23% soit 22 753,60 € HT	17,23 % soit 22 753,59 € HT
SARL BETS	9,78% soit 12 913,26 € HT	6,18 % soit 8 159,53 € HT



19-2019 du 14 mai :

Consultation pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion – SCHATTEL UTILITAIRE. La facture correspondant au montant du véhicule s'élève à 20 000,00 € HT soit 24 000,00 € TTC

23-2019 du 4 juin :

Projet de convention d'occupation du domaine public destinée à l'installation et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques ouvert au public – TDF. TDF consent à verser une redevance annuelle d'un montant de 10 000,00 € net (non assujetti à la TVA). La redevance est révisable à l'expiration de chaque année civile sur la base de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. La première révision aura lieu le 1^{er} janvier 2023 et l'indice de référence est l'ICC du 2^{ème} trimestre de l'année n (ICC du 2^e trimestre 2021).

2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL OCCITANIE POUR LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES

Dans le cadre de sa politique de soutien au spectacle vivant, la Région met en place un système d'aide à la diffusion qui permet aux opérateurs de droit privé ou public d'obtenir un soutien à la programmation de spectacles.

Les projets soutenus par la Région doivent permettre :

- un maillage du territoire régional, notamment en milieu rural et sur les communes dépourvues d'offre culturelle à l'année ;
- la diffusion en Occitanie des équipes artistiques professionnelles issues du territoire régional ;
- une ouverture de tous les publics sur la diversité des esthétiques du spectacle vivant.

L'aide accordée ne peut excéder 50 % du montant mentionné dans le contrat de cession. Son montant ne peut être inférieur à 500 € et supérieur à 2 000 €. La commune présentera le dossier pour le spectacle de Femmouzes T avec OZ'AR ETC prévu le 5 juillet 2019 dans le cadre du Festival pour un montant de 2 012,00 € TTC.

3. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL OCCITANIE POUR L'ESPACE BORIS VIAN

Certains travaux de la commune peuvent bénéficier de subvention de la Région Occitanie. Le projet qui pourrait être présenté est : travaux de chauffage, de ventilation, d'électricité, de mise en peinture au sein de l'espace Boris Vian et travaux énergétiques. Le plan de financement serait le suivant :

BATIMENT BORIS VIAN	MONTANT HT	MONTANT TTC
TOTAL DÉPENSES	281 334,00 €	337 601,00 €
Aide Région 30%	84 400,00 €	84 400,00 €
Autofinancement Mairie	196 934,00 €	253 201,00 €
TOTAL RECETTES	281 334,00 €	337 601,00 €

4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'ÉQUILIBRE ATTRIBUÉE À LA CRÈCHE ASSOCIATIVE LA MICROCHOUETTE

Suite à des frais exceptionnels qui ne permettent pas d'être à l'équilibre comptable, la crèche associative La Microchouette sollicite la mairie pour une subvention exceptionnelle. Depuis son ouverture, la crèche a accueilli plus de 70 familles, la

localisation est stratégique et loin des autres crèches. L'établissement peut recevoir 11 enfants simultanément. Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 9 000,00 €. La commission scolaire qui s'est réunie le jeudi 2 mai 2019 a donné un avis favorable

5. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUÉE À L'ASSOCIATION SALVETAT AUTO-MAQUETTE

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 200,00 € à l'association Salvetat Auto-Maquette dans le cadre de la réalisation d'une fresque à la bibliothèque municipale.

6. CRÉATION DE DEUX CONTRATS PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES A TEMPS COMPLET

À partir de janvier 2018, les contrats aidés ont été remplacés par les contrats Parcours Emploi Compétences.

La mise en œuvre des Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement :

- un emploi permettant de développer des compétences transférables,
- un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi.

L'objectif principal de ces contrats est l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Dans le cadre du Parcours Emploi Compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, pourra être modulé entre 30% et 60 %, dans la limite des enveloppes financières. Le taux de prise en charge est fixé par arrêté du Préfet de région. Ces créations concernent deux postes au Centre Technique Municipal au sein des services des espaces verts et entretien des bâtiments communaux.

7. CRÉATION D'UN POSTE SERVICE CIVIQUE

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'Etat) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Il est proposé de recruter un agent en contrat de 24h hebdomadaires Service Civique dans le cadre d'une mission d'accompagnateur à l'utilisation des nouveaux outils numériques et faciliter l'accès à la sécurisation des données.

Le comité technique du 5 juin 2019 a donné un avis favorable.

8. MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION MODULÉE POUR LE CAJ

Mise en place de tarifs modulés est fortement conseillée par la CAF afin de répondre au mieux aux besoins des familles et à leurs conditions de ressources. Les tarifs modulés sont déjà en place aux ALAE et à l'ALSH. Il s'agit d'harmoniser au niveau du territoire et de rendre les actions jeunesse accessibles au plus grand nombre.



9. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « EAU ET ASSAINISSEMENT » A LA CCST

Les articles L.5214-16 et L.5216-5 du CGCT, issus de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), prévoient qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, la compétence « eau » et « assainissement » sera obligatoirement transférée aux communautés de communes et d'agglomération.

Cette échéance est applicable à toutes les communautés de communes et d'agglomération existantes à la date de publication de la loi NOTRe, ou issues d'une création ou d'une fusion intervenue postérieurement.

Depuis plusieurs mois, des discussions visaient à permettre une opposition, sous certaines conditions, au transfert automatique de ces compétences.

Désormais, la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 prévoit cette opposition au transfert des compétences « eau » et « assainissement » par un blocage des communes.

Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, au 3 août 2018, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences ou de l'une d'entre elle. Les communautés d'agglomération ont donc été exclues du dispositif.

Cette possibilité a également été ouverte aux communes membres d'une communauté de communes qui exerce uniquement, et de manière facultative, les missions relatives à l'assainissement non collectif (SPANC). Dans ce cas, le transfert intégral de la compétence assainissement n'a pas lieu, mais l'exercice intercommunal des missions relatives au SPANC se poursuit.

Pour cela, il est nécessaire qu'au moins 25 % des communes membres d'une communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens, avant le 1^{er} juillet 2019.

Si les conditions sont respectées, le transfert de compétences prendra alors effet au 1^{er} janvier 2026.

Mr le Maire demande au conseil municipal d'approuver le transfert de la compétence « eau et assainissement » à la Communauté des Communes de la Save au Touch.

Compte-rendu Conseil municipal du 1^{er} octobre 2019

1. DÉCISIONS MUNICIPALES

34-2019 du 29 juillet :

Marché 2019 PS 003 : restauration collective scolaire, crèches, périscolaire, personnels, seniors et CCAS – COMPASS GROUP FRANCE.

Montant y compris l'option 2 : 5 composants bio/semaine : 363 109,42 € HT soit 383 080,43 € TTC.

Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois.

L'exécution des prestations aura lieu du 01/08/2019 au 31/07/2020.

Le marché est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de période de reconduction est fixé à 3. La durée maximale, toute période confondue est de 48 mois.

37-2019 du 5 août :

Marché 2019 PS 004 : Organisation, gestion et animation de l'action jeunes, jeunes adultes, de l'école de musique et de l'atelier d'arts plastiques – LOISIRS ÉDUCATION CITOYENNETÉ GRAND SUD

Montants (pas de TVA) :

– Action Jeunes : 117 462,06 € TTC

– Ecole de musique : 76 605,43 € TTC

– Atelier d'arts plastiques : 7 948,14 € TTC

Montant global du marché : 202 015,63 € TTC

Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à partir du 1/09/2019. Le marché est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de période de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois.

39-2019 du 4 septembre :

Avenant n° 2 à la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en place de travaux d'urgence impérieuse pour le sauvetage du château Raymond IV – BOSSOUTROT & REBIERE

Le montant forfaitaire pour le diagnostic s'élève à 14 225,41 € HT soit 17 070,49 € TTC.

La part attribuée à chaque cotraitant est fixée comme suit :

	Mission de base	Diagnostic / avenant n°2	Nouveau montant
SELARL BOSSOUTROT & REBIERE	101 171,94 € HT	11 525,41 € HT	112 697,34 € HT soit 135 236,81 € TTC
SARL TAILLANDIER	22 753,59 € HT	2 700,00 € HT	25 453,59 € HT soit 30 544,31 € TTC
SARL BETS	8 159,53 € HT	0,00 €	8 159,53 € HT soit 9 791,44 € TTC
TOTAL	132 085,05 € HT	14 225,41 € HT	146 310,46 € HT soit 175 572,55 € TTC

41-2019 du 6 septembre :

Convention de financement entre la Fondation du Patrimoine pour la mission Stéphane Bern relative à la mise en œuvre du projet de sauvegarde du château Raymond IV et la commune de La Salvetat Saint-Gilles,

La Fondation du Patrimoine s'engage à verser à la commune de La Salvetat Saint-Gilles une aide financière de 14 000 € sur une dépense HT de travaux estimée à ce jour à 710 354 €.

Un bonus sera accordé à la commune à hauteur de 1 € par euro collecté jusqu'au 31 mai 2019 dans le cadre d'un appel au don, dans la limite de 14 000 €.

Le programme des travaux retenu dans le cadre de la convention correspond aux dé-



penses prévisionnelles suivantes : mise en sécurité des pavillons est et ouest, mise hors d'eau de la galerie sud, rétablissement des tourelles d'angles et mise hors d'eau et confortation de l'aile nord et du donjon.

2. MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Il porte sur la modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifie le code général des collectivités territoriales.

Il est proposé de fixer le taux de la redevance au seuil de 0,035 €/mètre de canalisation, le montant pour 2019 étant estimé à 1 670 €. Ce montant sera revalorisé chaque année sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal et par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Mr le Maire demande au conseil municipal d'adopter les propositions mentionnées ci-dessus concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Voté à l'unanimité.

3. INSTAURATION DE PRINCIPE DE LA REDEVANCE RÉGLEMENTÉE POUR CHANTIER(S) PROVISOIRE(S) DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RÉSEAUX DISTRIBUTION DE GAZ

Le décret n°2015-334 du 25 mars 2015, paru au Journal Officiel le 27 mars 2015, fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de distribution de gaz et aux canalisations particulières de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application de décret précité auraient été satisfaites, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Le mode de calcul de la redevance dépend du linéaire concerné par les travaux et s'élève sur une base d'environ 0,35 €/mètre.

Mr le Maire demande au conseil municipal d'approuver l'instauration de ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz.

Voté à l'unanimité.

4. CONVENTION DE MISE EN PLACE ET GESTION D'UNE LUDOTHÈQUE ENTRE LÉO LAGRANGE ET LA COMMUNE DE LA SALVETAT SAINT-GILLES

L'association Léo Lagrange est à l'initiative d'un projet de création d'une ludothèque à La Salvetat Saint-Gilles.

La commune souhaite soutenir ce projet d'intérêt général en lui

apportant les moyens nécessaires à sa mise en place et à son fonctionnement par le versement d'une subvention (En application de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014, notamment l'article 59) d'un montant total de 51 511,20 €.

La participation se fera mensuellement, à partir du mois d'octobre, sur la base d'un dixième du montant total soit 5 151,12 €.

Voté à l'unanimité.

Voir article plus loin

5. SDEHG : REMPLACEMENT DES POINTS LUMINEUX SUITE AUX DÉCLARATIONS DE NON RÉPARABILITÉ (REF : 05 BT 732 ET 05 BT 596)

Suite à la demande de la commune, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Remplacement des points lumineux n°287, 289, 290 et 1085, N°67, 479, 1017, 313, 50208 et 1579 suite aux déclaration de non réparabilité :

- fourniture et pose de 2 lanternes décoratives résidentielles type VESTA à technologie LED 35W sur mât existant n°290 (impasse de l'Hers) et n°1085 (boulevard Maryse Bastié)
- fourniture et pose de 2 ensembles composés chacun d'un mât de 3,50 m et d'une lanterne décorative résidentielle type VESTA à technologie LED 35 W sur mât n°287 et n°289 (impasse du Viaur),
- Fourniture et pose d'une lanterne routière esthétique type TeecoS à technologie LED 31 watts sur mât existant n°1017 (avenue Didier Daurat).
- Fourniture et pose de 4 lanternes décoratives esthétique type VESTA à technologie LED 35 watts sur mât existant n°67 (rue de l'Arc), 479 (impasse des Acacias), 313 (rue de l'Aude) et 1579 (avenue des Hospitaliers).
- Dépose d'un ensemble vétuste PL n°50208 situé chemin de Cerezou.
- Fourniture et mise en place en lieu et place d'un mât de 4 mètres équipés d'une lanterne décorative esthétique type VESTA ou similaire à technologie LED 35 watts PL n°50208 situé chemin de Cerezou.
- Les appareils provisoires seront restitués à l'entreprise CITE LUM.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG)	2572 (867+ 1 705 €)
- Part SDEHG	10 452N= (3 524 + 6 928 €)
- Part restant à la charge de la commune	3 306(1 114 + 2 192 €)
TOTAL	16 330 (5 505 + 10 825 €)

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Voté à l'unanimité.

POUR INFORMATION

• Ouverture de l'enquête publique préalable à l'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la vallée de la Garonne : du 16/09/2019 au 25/10/2019. Le siège de l'enquête se situe à la mairie de Portet sur Garonne. Le dossier d'enquête est téléchargeable sur le site : <https://www.democratie-active.fr/sage-garonne/>

• **Les Chalets, CAUE de la Haute-Garonne, SDEHG, CNFPT, Toulouse Métropole Habitat, AUAT, CDC Habitat : bilan des activités 2018**



Permis citoyen : 4^e journée

Pour la quatrième fois, des jeunes demandeurs d'emploi de la Salvetat Saint-Gilles seront formés au permis de conduire.

En effet, afin de contribuer à l'insertion de ces jeunes dans leur vie professionnelle future, la municipalité a souhaité financer leur permis de conduire. Comme d'habitude, c'est la Mission Locale de Colomiers, partenaire préférentiel de l'espace emploi de la commune de la Salvetat Saint-Gilles, auprès de laquelle ils sont inscrits dans le cadre de la définition de leur projet professionnel, qui les a « choisis ». Cette année ils sont au nombre de 8. En contrepartie ces jeunes s'engagent à offrir 70 heures d'actions d'intérêt citoyen à leur commune. Ces actions sont diverses et variées et peuvent notamment s'inscrire dans la manutention, l'entretien des espaces verts ou encore l'aide, le conseil et l'orientation sur les manifestations organisées par la commune.



« J'adopte un arbre » : quel succès !

Le Conseil Municipal des Jeunes a proposé de renouveler l'opération « J'adopte un arbre » en 2019.

Vous avez pu rencontrer les jeunes élus durant les journées du patrimoine les 21 et 22 septembre 2019. Quelle énergie et quelle détermination pour ce projet ! Ce ne sont pas moins de 153 parrainages qui ont été réceptionnés durant ces deux jours. Les tracts sont à votre disposition à la Mairie et ils seront aussi distribués.

Petit rappel :

L'opération « J'adopte un arbre » consiste à faire parrainer les arbres par la population, celle-ci s'engage donc à venir les planter lors du chantier participatif programmé le 8 décembre 2019. De plus, elle permet d'informer la population de l'intérêt de planter et comment bien planter. Tous les végétaux plantés (arbres, arbustes, haies champêtres) sont des essences locales qui trouveront leur place dans la commune.

L'arbre et la haie champêtre sont multifonctionnels ! Face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité,

ils sont la réponse à de nombreux enjeux écologiques dans les communes. En faisant le choix de planter ces variétés locales dans des endroits judicieux, chacun peut agir pour préserver l'environnement.

Lieux de plantation :

ZONE 1 : Coulée verte : poursuite zone centrale du parcours

1 - Haie champêtre : 60 mètres linéaires (60 végétaux) Après le bosquet au départ et dans l'axe du chêne : création d'une haie champêtre arbustive sur la bande entre le chemin piétonnier et la prairie.

2 - Haie champêtre : 30 mètres linéaires (30 végétaux) A l'intersection avec la rue du Lot : création d'une haie arbustive sur la bande, côté maison.

3 - Massif arboré : 50 mètres linéaires (50 végétaux) A l'intersection avec la rue du Lot : création d'un massif arboré dans la zone en triangle.

4 - Haie champêtre + arbres isolés : 35 mètres linéaires de haie et 2 arbres isolés (37 arbres et végétaux) Dans la zone verte du Lot, création d'une haie champêtre pour aller vers l'impasse.

5 - Verger : 30 mètres linéaires (6 arbres fruitiers) A l'entrée de la zone verte du Lot, plantation de fruitiers, une ligne de 3 pommiers à l'arrière, une ligne de 2 pruniers au milieu en quinconce et un arbre devant angle cheminement et route.

ZONE 2 : Bois de la Bourdasse

1 - Renforcement de la biodiversité : 34 mètres linéaires (34 arbres) Renforcement de la biodiversité dans le bois et remplacement des arbres morts.

2 - Haie champêtre : 25 mètres linéaires (25 végétaux) Création d'une haie arbustive le long du cheminement vers le bois.

Même si vous n'avez pas complété un bulletin de parrainage, n'hésitez pas à nous rejoindre le dimanche 8 décembre 2019 à la coulée verte. Le lieu précis et l'horaire du rendez-vous seront indiqués sur le site de la Mairie.



Nouveaux Salvétains 2019

Comme chaque année, en Octobre, les nouveaux Salvétains ont pu rencontrer les élus.

Après la présentation de Monsieur le Maire, les participants ont pu s'entretenir avec les élus présents. Le maire a répondu aux questions posées, et en particulier celles concernant les transports et le haut débit internet. Un échange convivial s'en est suivi autour d'un apéritif.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations diffusées ce jour-là sur le site

internet de la commune. L'inscription à la newsletter ou encore la consultation de la page Facebook vous permettra de rester informés sur les actualités. Le guide pratique, le nouveau plan de la ville, le guide des associations, et les 2 derniers bulletins municipaux « Vivre à la Salvetat » ainsi que d'autres documents utiles étaient mis à leur disposition.



Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2020

Vous avez **jusqu'au 7 février 2020** pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune.

Pièces à fournir pour l'inscription en Mairie* :

- Cerfa n°12669*02 complété
- Une preuve de votre identité : carte d'identité ou passeport en cours de validité, carte vitale avec photo...
- Une preuve de domicile : facture de moins de 3 mois (gaz, électricité, téléphone fixe), avis d'imposition récent, assurance d'habitation, bulletin de salaire, quittance de loyer non manuscrite, ...

* Vous pouvez également vous inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>. En cas de doute sur votre commune d'inscription, vous pouvez vérifier votre situation électorale en ligne à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service Elections : elections@lasalvetat31.com 05.62.13.24.04

Nouvelle citoyenne française

Le 5 septembre dernier, Madame Songu Abibatu Massa, était reçue en Préfecture, accompagnée par deux élus de la commune, Mme Yvette Diaz et Monsieur Thierry Bergougniou, pour recevoir son titre de naturalisation. Nous lui adressons toutes nos félicitations.





Obligation de non utilisation de produits phytosanitaires

Nous vous informons que la commune de La Salvétat Saint-Gilles s'est inscrite, depuis 2014, dans une démarche environnementale de qualité, avec la mise en place du Zéro Phyto mettant fin à l'utilisation des produits phytosanitaires sur la commune, parmi lesquels figurent les désherbants chimiques.

Cette action est complétée par un nouveau mode de gestion de nos nombreux espaces verts. Cela reconsidère la place de la nature dans l'espace public.

Ainsi, le retour d'une certaine végétation, au sein de nos espaces verts, loin d'être une négligence, est le résultat d'une action volontaire, réfléchie et maîtrisée.

Cette nouvelle gestion nécessite une attention accrue et donc une augmentation des interventions des équipes techniques de la commune. Nous avons déterminé des zones à faucher et des secteurs où la tonte sera retardée pour valoriser la biodiversité sur de nouveaux espaces de refuges. Vous trouverez sur le site de la Mairie (www.lasalvetat31.fr/?download=3353) le Plan de Désherbage Communal avec les différentes catégories de surfaces entretenues.

Enfin, s'agissant de l'entretien des trottoirs, l'abandon de l'utilisation du désherbant lors du balayage mécanique de la voirie et des caniveaux, favorise la pousse des herbes qui doivent être retirées ma-

nuellement. Cette situation génère une surcharge de travail, qui n'existait pas avant, auprès de nos équipes des espaces verts. Cependant, ils élaborent des plannings afin de couvrir la totalité des voiries communales, mais avec une fréquence qui n'empêche pas la repousse entre deux passages, particulièrement lorsque nous sommes confrontés à des alternances de périodes chaudes et pluvieuses.

Pour votre information, le passage de la commune à une gestion des espaces verts n'admettant aucun pesticide a été signalé dans les magazines communaux des étés 2017 et 2018. Ces informations sont également disponibles sur le site de la commune.

Environnement et propreté



La Communauté de Communes de la Save au Touch a, depuis le 2 Janvier 2004, la compétence de la collecte des déchets ménagers et assimilés, sur le territoire de la CCST. La collecte des déchets n'est pas gérée par la commune. Cette mission incombe à la Communauté de Commune de la Save au Touch.

Le Service Environnement et Propreté de la CCST centralise toutes vos réclamations :

Tél. 05 34 55 46 10

ccst.servicecollecte@save-touch.org

Horaires d'ouverture : 9h-13h

Un problème de collecte :

Contactez la CCST ou remplissez le formulaire disponible sur :

www.save-touch.org/services/environnement-et-proprete/probleme-de-collecte?form_id=6&show_form_title=0&show_form_description=0

Les rattrapages des jours fériés :

consultez le calendrier sur :

www.save-touch.org/communaute-de-communes/actualites/148-vous-souhaitez-connaître-les-jours-de-collecte

La maintenance des bacs (bac défectueux, disparition, nouvelle attribution) :

– Problème de couvercle / cuve / bac disparu : contactez la CCST ou remplissez le formulaire :

www.save-touch.org/services/environnement-et-proprete/maintenance-de-votre-container?form_id=5&show_form_title=0&show_form_description=0

– Nouvelle attribution de bacs :

rendez-vous à l'accueil de votre Mairie pour remplir le formulaire d'attribution.

La collecte des encombrants

Vous pouvez faire enlever vos encombrants par la Communauté de Commune en téléphonant au 05 34 55 46 10

Avant de déposer un encombrant, il vous faut vous inscrire pour l'enlèvement. Il vous sera alors donné un lieu où déposer l'encombrant et une date d'enlèvement.

Après la prise de rendez-vous, pensez à sortir vos encombrants la veille au soir de la date communiquée, devant votre domicile sur la voie publique (trottoir). L'enlèvement est organisé le jour du rendez-vous entre 4h et 16h.

Pour toute réclamation, contactez-nous dès le lendemain matin.

Pour plus d'information, voir le site Internet de la CCST : <http://www.save-touch.org/services/environnement-et-proprete>

La liste des encombrants est accessible à l'adresse Internet : <http://www.save-touch.org/images/documents/environnement/encombrants.pdf>



Station d'épuration

Le 26 Septembre 2019, la station d'épuration commune aux communes de Fontenilles, Fonsorbes et La Salvetat Saint-Gilles a été inaugurée même si elle était déjà en service.

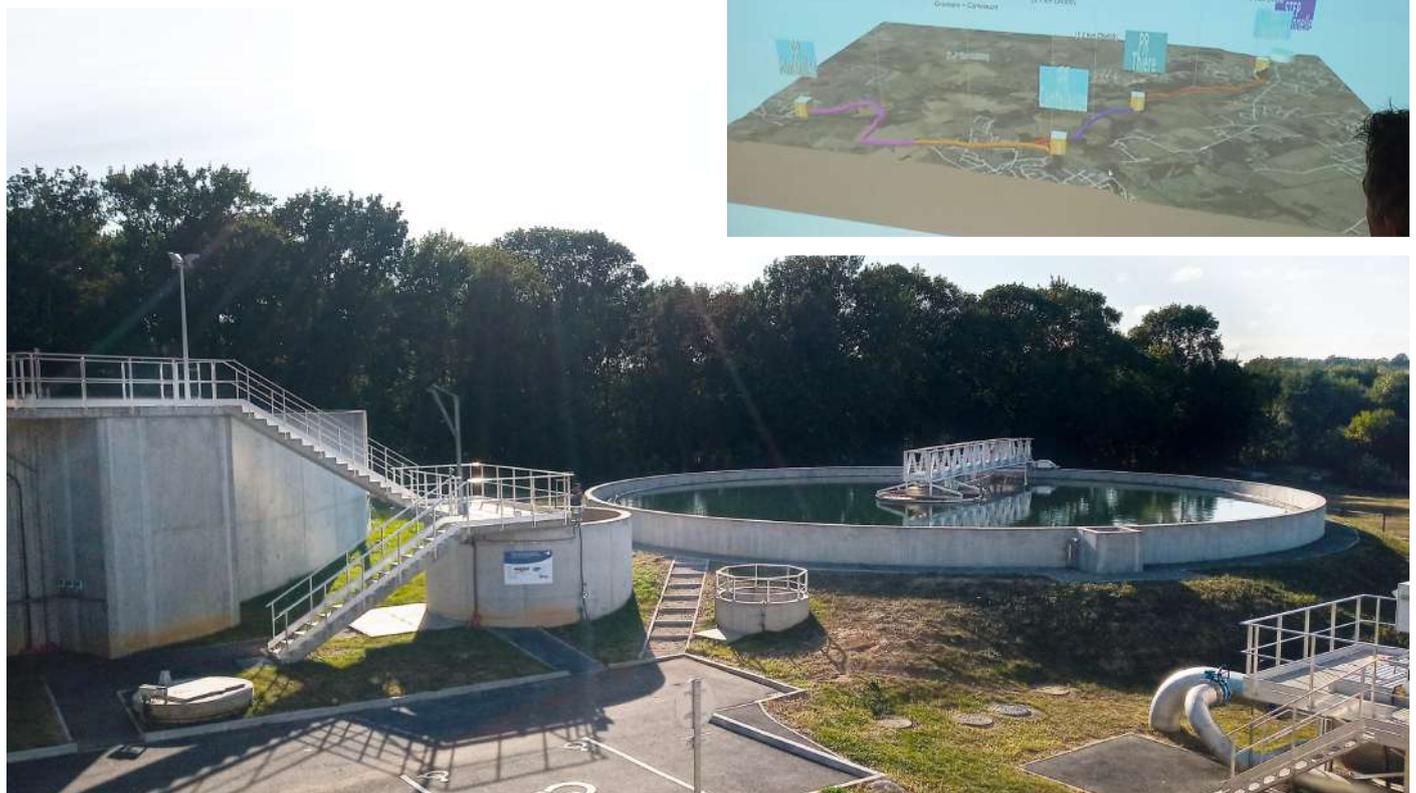
Cette station permet de remplacer l'ancienne qui était devenu obsolète et ne permettait plus de traiter tous les effluents. Cette station d'épuration entre dans le cadre du « Défi Aussonnelle », projet initié par le département afin de reconquérir la qualité de l'eau de l'Aussonnelle.

Cette unique station d'épuration pour les trois communes permet de traiter les effluents de 25 000 équivalents-habitants. Le projet contient aussi 11 kilomètres de réseau de transfert et 4 postes de refoulement associés.

Le raccordement des eaux usées de Fontenilles et Fonsorbes (par le réseau qui suit le cours de l'Aussonnelle) a été réalisé en Mai 2019. Le maître d'ouvrage, Réseau 31, engage la seconde partie du « Défi Aussonnelle », c'est-à-dire le volet réalimentation de l'Aussonnelle afin de compenser la suppression des rejets de ces stations et de créer un soutien d'étiage.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable des territoires. Il conjugue performance technique en assainissement, réutilisation de la ressource en eau et restauration de la qualité écologique du cours d'eau.

Tous les documents sont visibles sur le site de la mairie à : www.lasalvetat31.fr/





Fibre Optique

Suite à de nombreuses demandes, voici un petit point d'étape sur le déploiement de la fibre optique à La Salvetat Saint-Gilles

Le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de la Haute-Garonne est prévu en 4 ans, sur la période de temps comprise entre juin 2018 et mai 2022. Celui-ci est piloté par le syndicat Haute-Garonne Numérique, au sein de laquelle notre commune est représentée, et sera réalisé par la société Fibre 31.

Le planning de déploiement est contractuellement défini en quatre périodes :

- **Année 1** : de juin 2018 à mai 2019
- **Année 2** : de juin 2019 à mai 2020
- **Année 3** : de juin 2020 à mai 2021
- **Année 4** : de juin 2021 à mai 2022

Pour notre commune, le secteur ouest (Apouticayre, Gascogne, Grand Bois), en rouge sur la carte, est planifié pour l'année 2, et le reste du territoire salvetain pour l'année 3.

Lors du dernier conseil syndical Haute-Garonne Numérique, ayant eu lieu le 26 septembre dernier, il a bien été précisé qu'à l'issue de l'achèvement des travaux, un délai administratif obligatoire de 3 mois devait être respecté avant la commercialisation. Ainsi, pour les zones prévues en année 1, le délai contractuel d'achèvement à la fin mai 2019 laissait à penser que la commercialisation démarrerait au 1^{er} septembre 2019. Ce jalon n'a pas été tenu et la 1^{ère} commercialisation aura finalement lieu fin novembre.

Un rappel sur la tenue des engagements a été fait par le syndicat auprès de l'opérateur en charge du déploiement. Ce dernier, pour pallier à cette situation et éviter que les phases suivantes soient impactées, a fait le choix de démarrer les futures activités administratives avec de l'avance. C'est pour cela que notre commune a été sollicitée par Fibre 31 dès la fin mars 2019 (au lieu du mois de juin) pour démarrer l'étude des deux premiers secteurs prévus en année 2.

De la même manière, une réunion vient d'être programmée début novembre afin de déterminer l'implantation des sept Sous Répartiteurs Optiques (SRO) pour le reste de la commune prévu en année 3.

Il est vrai que lors de notre rencontre avec Fibre31, fin mars, ceux-ci envisageaient un achèvement des travaux en fin d'année. Mais, à ce jour, la communication officielle se limite aux engagements contractuels, i.e. pour les zones en année 2 : fin des travaux au 1^{er} juin 2020 et donc commer-

cialisation à partir du 1^{er} septembre 2020. Nous tenterons de demander plus de précisions lors de notre rencontre, début novembre, avec Fibre 31.

Et nous ne manquerons pas de vous les communiquer...

Autres Questions

Description de la demande:

J'ai vu sur le site qu'il fallait faire une demande pour le PTO. Comment serons-nous informés de la date à laquelle on peut faire la demande et quelle est la marche à suivre. Je précise que j'habite près du stade, donc la zone qui doit être équipée à partir de cette année.

Réponse :

S'agissant du déploiement de la fibre optique en cours sur votre zone, sachez la date contractuelle d'achèvement de celui-ci est au 31 mai 2020.

Cette phase de déploiement consiste à connecter le NRO (nœud de raccordement optique) de Lasserre vers les SRO (sous-répartiteur optique) Apouticayre et Stade, puis de couvrir tous les îlots d'habitation en reliant chaque SRO vers les PBO (point de branchement optique). Tout cela est illustré en image sur <https://www.lasalvetat31.fr/tres-haut-debit/>.

L'installation des PBO, situés à proximité de chez vous et permettant de couvrir une

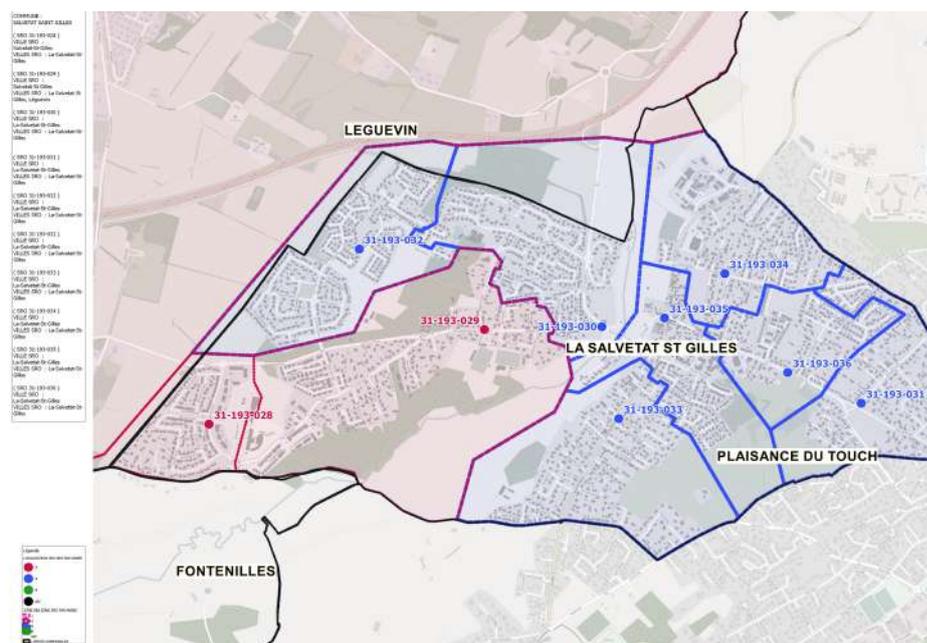
dizaine de logements, constitue l'achèvement de travaux (i.e. la date prévisionnelle du 31 mai 2020). A l'issue de cette date, il faut laisser passer une période administrative obligatoire de 3 mois, permettant aux opérateurs privés (Orange, SFR, Bouygues, Free, ...) de proposer leurs offres. C'est également durant cette période que des réunions d'informations seront organisées par le syndicat Haute-Garonne Numérique et la municipalité pour répondre à toutes les questions qui peuvent se poser.

A l'issue des 3 mois, soit à compter du 1^{er} septembre 2020, les opérateurs seront autorisés à commercialiser leurs offres. Ce n'est qu'à la suite de la confirmation de votre abonnement auprès du fournisseur que vous aurez choisi, que ce dernier demandera le raccordement final entre le PBO et votre foyer et installera donc la PTO (prise terminale optique) à l'intérieur de votre logement.

Les dates communiquées correspondent aux engagements contractuels de la société Fibre 31, en charge du déploiement. Nous ne manquerons pas de vous communiquer des dates réelles, au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Vous trouverez également des compléments d'informations sur :

<https://www.fibre31.fr/foire-aux-questions/>





La ludothèque « Jeux... dé... en... bulles » a ouvert ses portes !!!

Depuis le samedi 05 octobre 2019, la ludothèque « Jeux... dé... en... bulles » propose un espace de jeux et jouets pour les plus petits comme les plus grands.

La ludothèque est un lieu de vie mais aussi de rencontres et d'échanges entre enfants et adultes (parents, grands-parents, assistantes maternelles, professionnels, amis...). Il est possible de jouer sur place et prochainement d'emprunter des jeux et jouets. Jennifer, Thibault et Céline, l'équipe des ludothécaires, vous proposeront de découvrir des jeux et jouets originaux et organiseront les espaces ludiques par thématiques. Ils seront présents également pour vous conseiller parmi le large choix de jeux de la ludothèque.

La ludothèque se déplacera sur différents sites de la commune, l'équipe de la ludothèque a en effet la volonté d'aller vers les habitants, de créer et de tisser du lien entre les individus à travers le jeu.

La ludothèque est également ouverte à toutes structures collectives accueillant des enfants, des adolescents... (écoles, crèches, RAM, centre de loisirs, service jeunesse...).



Horaires d'ouverture

Pendant les périodes scolaires

- Le mercredi de 9h à 11h30 à la salle annexe de Boris Vian
- Le mercredi de 14h à 18h à l'ALAE de Condorcet, avenue des hospitaliers
- Le samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h au centre de loisirs Cézérou

Pendant les vacances scolaires

- Du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h00 à l'A.L.A.E de Condorcet, avenue des hospitaliers

Modalités d'inscription

Abonnement individuel annuel : 5 €
 Abonnement famille annuel : 8 €
 Abonnement professionnel : 30 €
 Fournir un justificatif de domicile pour établir l'abonnement.
 Les enfants de moins de 11 ans devront être accompagnés par un adulte référent.

L'emprunt des jeux et jouets :

Prochainement, vous pourrez emprunter 1 à 2 jeux ou jouets pour une durée de 2 semaines.

Les formules et tarifs :

- 1 jeu pour 2 semaines : 1 euro (2 jeux maximum par prêt)
- Carte de 10 jeux avec le 11^{ème} offert : à 10 euros

Lieux où nous trouver

Pendant les vacances scolaires :

A l'ALAE de Condorcet **1**
 Avenue des hospitaliers
 De 10h à 12h30 et de 14h à 18h

Pendant les périodes scolaires :

- le mercredi matin de 9h à 11h30 à la salle annexe de Boris Vian avenue du château d'eau **2**
- Le mercredi de 14h à 18 h A l'ALAE de Condorcet avenue des hospitaliers **1**
- Le samedi de 9h30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h au centre de loisirs du Cézérou **3**

La ludothèque c'est aussi :

- Des après-midis intergénérationnels
- Des ateliers « jeux ... contes ... »
- Des soirées jeux à thème

- Des animations ludiques avec le BLA BLA BUS : ateliers les petits menuisiers « cloute, tape, assemble ... », animations jeux en bois, parcours de motricité, expériences scientifiques, parcours et circuits pour petits, création de jeux ...

Les partenaires

La ludothèque s'entoure des professionnels sur la commune et intègre des événements partenariaux à destination d'un public intergénérationnel.

Renseignements et inscriptions

Vous pouvez contacter l'équipe de la ludothèque par téléphone au 07.81.59.94.75 du mardi au samedi.





Patrimoine et cœur de ville !

Les journées du patrimoine des 16 et 17 septembre derniers ont été l'occasion de présenter aux Salvétains les travaux du Château Raymond IV qui ont débuté le 28 août.

« Jeunesse et patrimoine », c'est le thème choisi par le Ministère de la Culture pour les journées du patrimoine. Il s'agit de « sensibiliser les jeunes générations à la connaissance et à la préservation du patrimoine ».

Ce thème ne pouvait pas mieux tomber à la Salvetat où notre château entame sa rénovation et où le cœur de ville se réinvente. C'est avec les outils d'aujourd'hui, ceux de la jeunesse, avec sa curiosité et ses talents, que le patrimoine d'hier et de demain s'explore, se comprend et se construit.

Au programme, pour tous les jeunes de 3 à 103 ans :

Les Salvétains ont pu découvrir le plan de rénovation du château, la réalité virtuelle vous a permis de visiter l'édifice.

Rendez-vous sur le site internet de la ville pour **une visite virtuelle du château** (onglet « ma ville », rubrique « découvrir la Salvetat », projet « cœur de ville »). La rencontre avec les Salvétains a été aussi l'occasion de présenter le projet cœur de ville.

La rénovation du cœur de ville est un projet ambitieux et exigeant :

- ambitieux, pour permettre à la Salvetat de se projeter dans l'avenir,
- exigeant, en faisant appel à votre expertise de terrain, tout en conciliant trois dimensions essentielles :
 - correspondre à vos besoins,
 - être réalisable techniquement,
 - avec un coût raisonnable pour la commune.

Pour cela nous avons choisi une méthode et des outils.

La méthode consiste avant tout à **placer le citoyen au cœur de la démarche**, permettant à tous les Salvétains d'en devenir acteurs et d'évaluer les projets qui seront proposés.

Les outils sont simples, favorisent l'expression et la synthèse des idées. Il s'agit d'associer les rencontres de terrain comme l'évènement des « Ateliers cœur de ville » et le temps long que permet la plateforme participative « Invente ta ville ! ».

Faisabilité, viabilité, désirabilité doivent guider les différents acteurs pour réaliser le bon projet. Tous ensemble, dessinons notre futur cœur de ville.

« Les parents ont des idées, les enfants les fabriquent ! »

C'est ainsi que notre architecte retraité, bénévole à la commission citoyenne « Cœur de ville », résumait l'atelier « espace public et mobilité » qu'il animait à l'occasion des journées du patrimoine.

Cet atelier permettait de créer une maquette du futur cœur de ville avec des Légos® sur un grand plan de la Salvetat. Plus loin, les planches des ateliers « nature en ville », « vivre ensemble », « baguette magique » se couvraient des couleurs de vos idées.

Cette année le programme n'était pas festif mais ludique et créatif ! Et vous avez été nombreux à venir, en famille, parcourir les endroits les plus mystérieux du château grâce à la visite virtuelle, découvrir son plan de sauvegarde et inventer l'avenir du cœur de ville.

Pour prolonger les ateliers, la commission « Cœur de ville » a créé une plateforme participative sur internet, sur laquelle nous avons saisi vos idées. La plateforme « Invente ta ville ! » vous permet de proposer de nouvelles idées, de discuter les idées de vos voisins, et d'exprimer vos préférences pour les idées qui vous sembleront les plus pertinentes.

Cet espace est le vôtre ! « Invente ta ville ! » favorise le temps de la réflexion et du débat, le temps nécessaire pour créer un projet de ville partagé entre tous les Salvétains.

Vos idées viendront alimenter le travail des élus et des urbanistes, pour créer le cœur de ville de demain, celui que vous aurez dessiné.

L'aménagement d'un centre-ville n'est pas un sujet simple. Comment être sûr de réaliser des espaces publics de qualité, pérennes, et qui répondent aux attentes des Salvétains, à leurs usages quotidiens et à leurs besoins futurs ? Ce projet ne peut pas se construire sans les citoyens, leur expertise du terrain et la diversité de leurs idées. Au fil des travaux de la commission citoyenne « Cœur de ville » nous avons expérimenté des formes d'ateliers favorisant l'innovation et l'expression de propositions. Nous avons également évalué les

formes nouvelles de consultations pour chercher comment créer des espaces dynamiques, foisonnants, et créatifs.

En 2017, le Conseil Municipal décidait la création de la commission citoyenne « Cœur de ville ».

L'idée de l'enquête est de disposer d'un outil qui permettra d'évaluer votre pratique actuelle du centre-ville et votre satisfaction. Cette enquête pourra être prolongée pour évaluer différentes propositions d'aménagements.

Les ateliers seront la fabrique du projet, ils doivent permettre sous une forme ludique et conviviale de faire exprimer à tous les publics le plus grand nombre d'idées.

Afin de toucher le plus grand nombre de citoyens et de permettre une réflexion sur le temps long, la plateforme internet participative « Invente ta ville ! » est créée avec le soutien technique bénévole de la start-up **Cap-Collectif**. Cette plateforme vous permet de proposer des idées sur différents thèmes, d'en débattre en laissant des commentaires et de noter les propositions. Enfin, une synthèse vous sera proposée et sera soumise au Conseil Municipal pour la construction d'un ou plusieurs projets concrets.

Sur cette plateforme vous trouverez :

ATELIERS, À QUOI RESSEMBLERA VOTRE CŒUR DE VILLE ?

Ces ateliers participatifs sont la fabrique du cœur de ville. Ils permettent d'élaborer des idées, des propositions, des analyses qui viendront alimenter la réflexion des élus et le travail des urbanistes. Proposez vos idées, débattiez et notez les idées des Salvétains.

J'aime, j'aime pas

Cet atelier vous était proposé lors des journées du patrimoine. Il vous permet d'identifier ce que vous aimez et ce que vous n'aimez pas dans le centre-ville. Ce que vous souhaitez conserver, améliorer, ce qui représente un atout... ou au contraire ce que vous voudriez changer.

Si j'avais une baguette magique

Cet atelier permet de travailler sur l'ima-



ginaire, il est particulièrement destiné aux enfants de 3 à 103 ans. C'est un thème abordé lors des journées du patrimoine, il s'agit de jeter un sort avec sa baguette magique en disant très fort : « Si j'avais une baguette magique je (transformerai / ferai apparaître / ...). Il se poursuit sur cette plateforme, n'hésitez pas à jouer de vos pouvoirs magiques.

Développement économique

Cet atelier aborde le thème de l'activité économique. C'est un thème nouveau, qui vient enrichir ceux abordés lors des journées du patrimoine. Il s'agit de faire des propositions pour favoriser les activités économiques en centre-ville (commerce, services, santé, restauration, télétravail, co-voiturage, ...).

Mobilité

Cet atelier permet de travailler sur les mobilités à la Salvetat. Comment diminuer la circulation automobile, permettre un partage apaisé de l'espace public entre toutes les formes de mobilité, favoriser les formes de mobilité douces ou partagées ? C'est un thème abordé lors des journées du patrimoine avec des plans, des dessins, etc. Il se prolonge sur cette plateforme, proposez des solutions, attachez vos images, plans, discutez, partagez.

Nature en ville

Cet atelier permet d'étudier les différents aspects de la place que peut prendre la nature en ville. Il s'agit des espaces verts mais aussi de la façon de supprimer l'usage des produits phytosanitaires comme s'y est engagée la commune, de favoriser la biodiversité, de protéger ou de construire un patrimoine naturel et paysager. C'est un thème abordé lors des journées du patrimoine sous la forme d'une page de Une de la Dépêche se situant en 2027. Imaginez ce que l'on dira de la Salvetat et de son côté nature dans 10 ans !

Culture et vivre ensemble

Cet atelier vous était proposé lors des journées du patrimoine, il aborde un thème qui trouve souvent une place centrale dans un cœur de ville. Comment accueillir les événements culturels, favoriser les échanges, les rencontres, le plaisir de se retrouver ? A vous de faire battre le cœur de ville.

Structure urbaine

Cet atelier permet de travailler sur la structure urbaine. Les sens de circulations, les voies douces, les espaces publics, le front de rues, les formes architecturales ou urbanistiques. C'est un thème abordé lors des journées du patrimoine avec vos dessins, vos maquettes en Lego ou en pâte à modeler. Il se poursuit sur cette plateforme, n'hé-

sitez pas à joindre vos productions, soyez créatifs.

Charte

Ces espaces de dialogues sont les vôtres et il vous appartient de garder à l'esprit les règles de respect, d'écoute et de courtoisie. Les contributions qui ne respecteraient pas ces règles pourront être modérées par les administrateurs du site.

Contact

Cette plateforme participative est réalisée par la commission citoyenne « Cœur de ville » avec le soutien technique bénévole de la start-up Cap-Collectif.*

La commission « Cœur de ville » rassemble des citoyens bénévoles. Elle a été créée par délibération du Conseil Municipal en 2017. Consultez le site de la mairie (onglet « ma ville », rubrique « découvrir la salvetat », « projet cœur de ville ») et suivez le lien pour vous connecter à la plateforme.

Nous espérons que vous vous passionnerez pour tous ces sujets et ces nouveaux outils. C'est un beau projet, il vous appartient, dessinons tous ensemble notre futur cœur de ville.

*Prestation bénévole réalisée par les membres de la commission « cœur de ville ».

Soirée Halloween 2019

Pour les enfants et leurs parents

Cette année, Halloween a été proposé par la municipalité dans la salle Boris Vian. Cet événement, en association avec Jumpy's Party, a été un succès extraordinaire.



En effet, les parents et les enfants, tout au long de la soirée ont eu du mal à circuler dans la salle pour accéder aux diverses animations. Les grands et surtout les petits sont arrivés déguisés à partir de 19h et ils ont été accueillis dans le TUNEL DE LA PEUR pour les plus téméraires.

Puis ils ont pu participer à la chasse des yeux de Dracula et gagner des cadeaux.

Un concours de dessin sur le thème d'Halloween a été organisé et les plus réussis ont gagnés eux-aussi des cadeaux.

Un peu plus tard dans la soirée, une bataille de grimaces et de déguisements a opposé les enfants et les parents.



Et pour terminer, en fin de soirée, les créatures d'Halloween ont distribué des bonbons à toutes et tous.

Dans la salle Boris Vian, de nombreuses structures gonflables étaient à la disposition de tous, tout au long de la soirée. Chacun et chacune a pu s'éclater librement !



Forum des Associations : toujours un franc succès

Le Forum des Associations attire toujours autant de petits et grands ! Ils ont pu s'inscrire aux différentes activités physiques et culturelles de leur choix pour la nouvelle saison 2019 / 2020.

Comme beaucoup de communes, la vie locale de La Salvetat Saint-Gilles est animée d'événements ponctuels et importants dont le Forum des Associations.

Le Forum des Associations s'est tenu comme chaque année, le premier week-end après la rentrée scolaire c'est-à-dire pour cette année 2019 le samedi 7 Septembre.

Un grand nombre des associations salvetaines étaient présentes et ont exposé leurs stands et leur savoir faire.

Dans les coulisses, l'organisation d'un tel événement se prépare des mois à l'avance. Depuis le mois de juin dernier, les services techniques de la commune ont été sollicités afin de préparer le plan de la salle, le besoin de matériel (grilles, tables, chaises...) pour chaque association, afin que le jour J rien ne manque et que tout fonctionne.

Ce jour-là, les associations qui occupent par leurs activités les bâtiments communaux reçoivent le planning d'occupation des salles pour toute l'année (travail de programmation énorme opéré par le Service Associations).

Dès les premières minutes de l'ouverture du forum, c'est une foule qui a arpenté les allées à la recherche de l'association sportive et/ou culturelle pouvant répondre le mieux à leurs souhaits et à leurs attentes.

A midi, de nombreuses associations voyaient déjà leurs adhésions et leur possibilité d'accueil aux ¾ pleins.

Nous voulons remercier tous les acteurs, associations et services municipaux, qui ont participé au succès du Forum des Associations 2015.

RETOUR FESTIVAL

One man show de Mickael Charles, Un spectacle vivant et des crises de rire !

Samedi 12 octobre 2019, pour ce dernier volet du 3^{ème} Festival La Salvetat en Scène, l'humour a été mis à l'honneur à travers ce one man show proposé par Mickael Charles.

Il a partagé la scène, en première partie, avec Marina Izzara, jeune et talentueuse humoriste bordelaise qui a su annoncer directement le ton et brancher le public en mode rigolade.

Du coup entre un public chauffé à son maximum et un humoriste au maximum de ses capacités, toutes aussi valables



en tant que comédien qu'à l'écrit, la soirée était géniale. Le public, composé de près de 150 personnes adultes, a ainsi pu apprécier ce mélange d'humour et d'habileté qui permet à Mickael Charles de faire rire de tout, entre sujets sensibles et interdits.

Ennemi du politiquement correct et fan de second degré, il a la critique facile et peu de sujets ont été évités...

Une soirée stand-up, très appréciée.





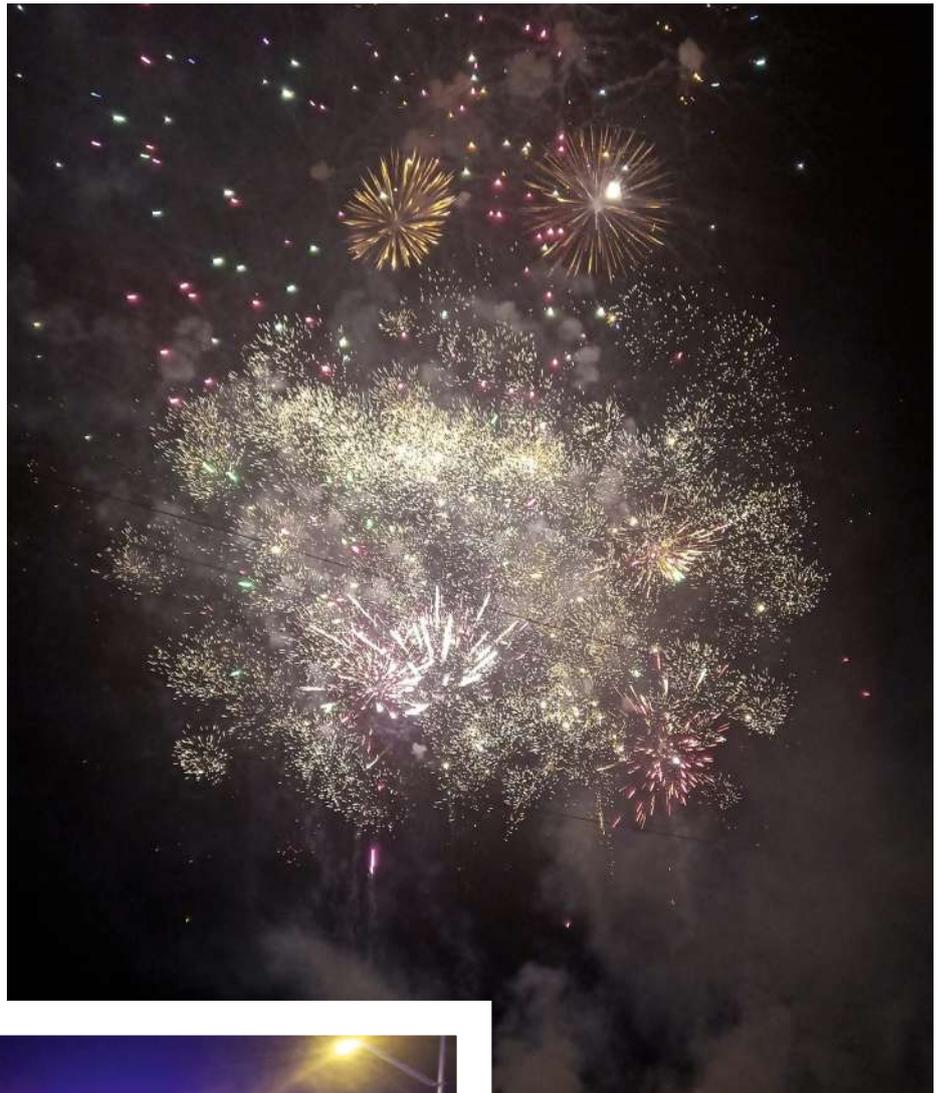
Très belle ambiance lors de la traditionnelle fête locale

Alors que l'on ne s'y attendait pas en raison du calendrier, cette année le public est venu encore plus nombreux pour profiter des nouvelles et des traditionnelles animations.

Malgré le fait que les dates de la fête locale soient éloignées de la fin du mois et compte tenu des températures caniculaires, nous avons assisté à un des plus beaux taux de participation.

Peut-être que les Salvétains ont de plus en plus plaisir à se retrouver ou était ce simplement l'envie de découvrir la nouvelle formule proposée le samedi soir ?

Nous aurions tendance à penser qu'il s'agit des deux hypothèses, portées de surcroît par les ambiances festives, générées par les animations foraines, et musicales, liées à la qualité des groupes se produisant ces soirs-là. Et oui, car dès le vendredi, la fête a accueilli bon nombre de personnes qui sont d'abord venues partager la traditionnelle paëlla, proposée par le Comité des Festivités avant de prendre possession de la piste de danse animée par le groupe Elixir. Là, petits, jeunes, moins jeunes, tous ont fait la fête ensemble jusqu'au bout de la nuit. Le lendemain, le samedi soir, nous avons pu découvrir une ambiance Bodéga proposée par l'amicale des joueurs de notre club de rugby et animée par la fanfare-banda de Plaisance du Touch. Ensuite, comme de tradition, était proposé le feu d'artifice avec cette année un hommage à Queen qui a remporté tous les suffrages. Les buvettes étaient tenues à la fois par le Comité des Festivités et l'amicale du RCSP (Racing Club Salvétat Plaisance). Une soirée chaleureuse que nous avons tous appréciée.



Enfin, le dimanche, plus tranquille, était l'occasion de rendre hommage aux disparus lors de la traditionnelle commémoration. Celle-ci était suivie d'un apéritif pour clôturer la matinée.

Le dimanche soir, qui finalisait ces trois jours de fête, laissait place à une animation DJ que les jeunes ont semblé particulièrement apprécier.

Au final sur ces trois jours chacun aura pu trouver son bonheur pour une ambiance de partage, de joie et de bonne humeur.



Sécurité routière, de l'usage des clignotants

Selon le baromètre européen 2018 de la conduite responsable, 63% des conducteurs français ont les clignotants en option sur leur véhicule !

Revisitons le code de la route !

L'article R412-10 du code de la route stipule que les conducteurs qui s'apprêtent à opérer une modification de la direction de leur véhicule doivent **en avertir l'ensemble des usagers**.

Tout conducteur doit mettre le clignotant dès lors qu'il :

- S'apprête à dépasser puis avant de se rabattre,
- Change de direction (vers la droite ou la gauche),
- Change de file de circulation,
- Reprend sa place dans la file de circulation
- Aborde une bretelle d'accès à l'autoroute ou en sort,
- Dépasse ou double un autre véhicule, un deux ou trois roues à moteur, un cycliste, un piéton et même un troupeau sur la route,
- Quitte un giratoire, un stationnement,
- ...

Attention !

En utilisant votre clignotant, vous avertissez les autres usagers de votre intention de changer de direction. Rien d'autre ! En particulier, **actionner le clignotant ne donne aucune priorité...**

Ne mettez pas votre clignotant trop tôt. Ne mettez votre clignotant qu'à l'approche de la route que vous souhaitez emprunter. S'il y a d'autres routes avant, attendez le dernier moment. Si vous mettez votre clignotant trop tôt, les autres automobilistes croiront que vous allez tourner à la première route ou que vous voulez vous garer dans la zone de stationnement qui se trouve là, alors que vous voulez tourner au croisement suivant.

Doit-on laisser son clignotant quand on double une autre voiture ?

Quelle que soit la route sur laquelle vous roulez, vous devez obligatoirement si-

gnaler que vous vous apprêtez à **doubler un autre véhicule en déclenchant le clignotant gauche**.

Si vous avez l'intention de rester sur la file de gauche un moment, pour pouvoir rouler plus vite que le flot de voitures de droite, **éteignez le clignotant**.

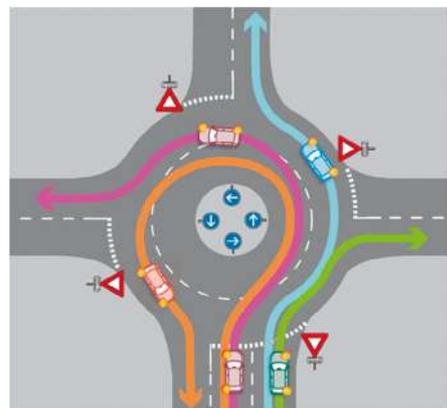
En revanche, si vous comptez vous rabattre sur la file de droite après avoir doublé le véhicule, gardez durant tout le temps de dépassement le **clignotant gauche allumé**, puis, quand vous décidez de vous rabattre, **déclenchez le clignotant droit**. Après avoir changé de file ou avoir tourné, **n'oubliez pas d'éteindre le clignotant**.

De l'usage des files et des clignotants sur les ronds-points

Dans un carrefour à sens giratoire, il convient de faire preuve de vigilance et utiliser les clignotants en bonne intelligence pour éviter tout risque d'accident. S'il s'agit de continuer tout droit, deux règles s'imposent : aucun clignotant ne sera déclenché à l'entrée du rond-point et une fois dans la courbe, l'usager doit veiller à n'activer son clignotant que lorsqu'il passe devant la voie précédente à celle de sa direction.

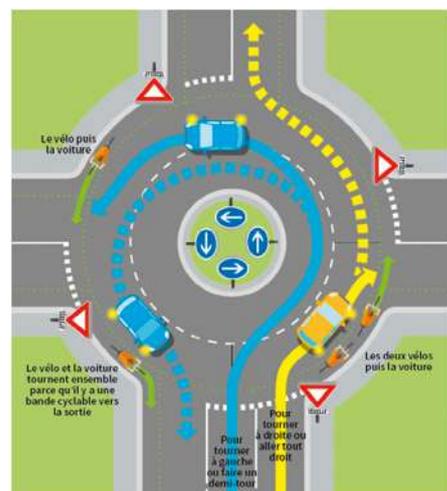
Le déclenchement du clignotant va dépendre de l'endroit où vous voulez aller.

- Si vous avez l'intention d'aller tout droit, vous n'avez pas à le déclencher avant d'entrer sur le carrefour. En revanche, vous devez le déclencher juste après avoir franchi la dernière sortie avant la vôtre.
- Si vous souhaitez prendre la première sortie à droite, **vous devez mettre votre clignotant à droite juste avant d'entrer sur le rond-point** et prendre la file de droite s'il y en a plusieurs.
- Si vous prenez la deuxième ou troisième sortie à droite, **ne mettez le clignotant que juste après la dernière sortie avant la vôtre**.
- Si vous allez sur la gauche, **mettez votre clignotant à gauche avant d'entrer sur le rond-point**, restez sur la file de gauche et **ne mettez le clignotant à**



droite qu'après la dernière sortie avant la vôtre, quand vous changez de voie.

Avec des vélos



Les sanctions

Le changement de direction sans mettre le clignotant est une infraction au Code de la Route qui est **verbalisée par une amende de 2^{ème} classe**. Il s'agit tout simplement d'une absence de communication envers les autres usagers de la route.

Dans ce cas, un conducteur risque les sanctions suivantes :

- la **perte de 3 points** sur son permis
- une amende forfaitaire de 35 €
- une amende minorée de 22 €
- une amende majorée de 75 €

Article réalisé à partir des informations des sites :

- www.preventionroutiere.asso.fr/2018/05/17/le-clignotant/
- www.stage-de-sensibilisation.fr/art-le-clignotant-regles-sanctions-amendes-et-perse-de-points-art-62.htm
- www.mma.fr/zeroblablacliclignotant-code-route.html



Sécurité routière, de l'usage des feux

Feux de croisement, veilleuses, pleins phares, feux de brouillard : refaire le point sur l'usage des différents feux.

Point sur les équipements

Les **différents feux** à disposition de l'usager sur une voiture de tourisme sont :

- les **feux de position** (être vu, portée de 30 mètres)
- les **feux de croisement** (voir et être vu, portée de 100 mètres)
- les **feux de route** (voir plus loin)
- les **feux de brouillard avant** (voir et être vu)
- les **feux de brouillard arrière** (être vu).

Tous les véhicules ne sont pas équipés de feux anti-brouillard, que ce soit avant ou arrière.

En voiture



Les feux de position (ou « veilleuses »)

Ils vous permettent uniquement d'être vu des autres usagers, **mais pas de mieux voir**. Vous devez les allumer dès que la luminosité décline légèrement. En ville, ils peuvent suffire si la visibilité est suffisante. **Attention : il est interdit de circuler sans feux la nuit, même en ville.**



Les feux de croisement (ou « codes »)

Ils permettent à la fois d'être vu des autres usagers et de mieux **voir la route à 30 mètres**. Ils peuvent être utilisés en toutes circonstances la nuit et doivent être utilisés le jour s'il pleut, s'il neige ou s'il y a du brouillard. Sur une chaussée non éclairée, ils remplacent les feux de route lorsque vous croisez d'autres véhicules, pour éviter d'éblouir leur conducteur.



Les feux de route (ou « pleins phares »)

Ils vous permettent **de voir à au moins 100 mètres**. Très éblouissants, ils sont utilisés la nuit, lorsque la route n'est pas éclairée et qu'aucune voiture ne roule en sens inverse. Si c'est le cas, repassez en feux de croisement afin de ne pas éblouir les autres conducteurs.



Les feux de brouillard avant

Ils sont utilisés **en complément des feux de croisement, en cas de forte pluie, de brouillard ou de chute de neige**. Ils peuvent également être employés pour éclairer une route étroite et sinueuse.



Les feux de brouillard arrière

Très éblouissants, ils ne peuvent être utilisés **qu'en cas de brouillard ou de chute de neige, mais jamais sous la pluie**.

• Conduire la nuit

De nuit, l'automobiliste doit toujours allumer ses **feux de croisement**. Sur une chaussée où il circule seul, il peut privilégier les feux de route. Il doit cependant remettre ses feux de croisement lorsqu'il **croise un autre véhicule** ou qu'il en suit un, car les feux de route sont **très éblouissants** (astuce : si vous voyez les feux arrière du véhicule qui vous précède vous devez être en feux de croisement, si vous ne les voyez pas vous pouvez passer en feux de route).

• Conduire sous la pluie

En cas de forte pluie, l'automobiliste doit allumer ses **feux de position** en tandem avec ses feux de brouillard avant, OU alors ses feux de croisement accompagnés des feux de brouillard avant.

• Conduire dans le brouillard

Comme leurs noms l'indiquent, les **feux de brouillard** sont tout à fait adaptés à une telle situation. Pour un brouillard faible, les feux de position accompagnés des feux de brouillard avant permettent à l'usager et à son véhicule d'être vu. Une forte brume demande quant à elle l'usage des feux de brouillard avant et arrière, accompagnés des feux de croisement.

• Conduire quand il neige

Dès la chute des premiers flocons, l'usager doit utiliser ses **feux de croisement**. Il peut ajouter également ses feux de brouillard avant pour compléter la visibilité. **Si la chute de neige est en cours** avec un accroissement des difficultés de conduite,

il est possible d'allumer les feux de brouillard avant et arrière en plus de ses feux de croisement.

À moto

L'allumage des feux de jour comme de nuit est obligatoire pour :

- Les motos de plus de 125 cm³ mises en circulation depuis le 1^{er} janvier 1965
- Les autres motos mises en circulation depuis le 1^{er} janvier 1988.

En cyclomoteur

L'allumage des feux, de jour comme de nuit, est obligatoire pour tous les cyclomoteurs mis en circulation depuis le 1^{er} janvier 2004.

Le non-respect de l'allumage du ou des feux de jour pour les motos et les cyclos est sanctionné d'une amende de 35€.

À vélo

Votre vélo doit être équipé :

- **De feux avant** (blanc) et **arrière** (rouge) en état de fonctionnement
- De **catadioptrés** avant (blanc), latéraux y compris sur les pédales (oranges) et arrière (rouge).

Le cycliste, aussi, doit être bien vu ! Le port du **gilet rétro-réfléchissant est obligatoire** pour tout cycliste qui circule **hors agglomération et de nuit** ou lorsque la visibilité est réduite. Mais n'hésitez pas à le porter en permanence : vous serez mieux repéré des autres véhicules, y compris en ville.

Visuel extrait de la brochure « Mon enfant est-il bien protégé ? » – Associations Prévention Routière & Attitude Prévention – Réalisation L'Agence Verte

Ce que dit le Code de la route

La mauvaise utilisation des feux de brouillard est punie d'une amende forfaitaire de 135 €.

Article réalisé à partir des informations des sites :
 - www.ornikar.com/code/cours/mecanique-vehicule/feux/utilisation
 - www.preventionroutiere.asso.fr/2016/03/25/quels-feux-pour-quel-usage/



ETAT DES TRAVAUX

TRAVAUX TERMINÉS

Aire de jeux Ecoles maternelles Marie Curie et Petits Lutins

Déplacement et remplacement des aires de jeux existantes.

Château Raymond IV

- La mise en œuvre des couvertures en tuiles plates est achevée sur les deux tourelles et le Pavillon Ouest.
- L'étanchéité et la consolidation du Donjon par dallage ferrailé béton.

Aire Multisports Apoutycaire

- Réalisation d'une nouvelle plate-forme pour l'aménagement d'un Aire Multisports.
- Revêtement en béton bitumeux.
- Fourniture et pose d'un nouveau jeu.

Travaux de voirie en interface avec la CCST

- Réfection de la chaussée de l'Avenue des Italiens suite à la réalisation d'aménagement de sécurité par le promoteur de l'opération Camp Loung.

Trois Chênes et Petits Lutins

Mise en place d'un contrôle d'accès (visio-phonie).



Ecole Condorcet

- Rénovation des fenêtres de la classe numéro 2.
- Rénovation de la menuiserie de la cage d'escalier.
- Rénovation de la baie coulissante pour l'accès au patio.



TRAVAUX EN COURS

Cimetière des Capitouls

Travaux de drainage en régie municipale des allées du Cimetière avec réfection des revêtements de sol.

Château Raymond IV

- Reprise des murs maçonnés du Pavillon Est y compris fenêtres à meneau.
- Dépose du plancher du 2^{ème} étage du Pavillon Ouest pour remplacement des poutres et solives.
- Remplacement de la signalétique sur les avenue Mitterrand et Mendes France.

Travaux de voirie en interface avec la CCST

- Extension du parking du Groupe Scolaire des Hauts de Saint Gilles avec modernisation de l'éclairage à bulle existant.
- Aménagement et création d'une piste pour piétons et cycles en liaison avec la piste créée le long de l'Avenue des Italiens par l'aménageur Urbat vers le secteur de Peyresourde et du Tourmalet.
- Urbanisation de l'avenue des Lys avec création d'un trottoir de stationnement et réfection de la chaussée.





TRAVAUX A VENIR

Château Raymond IV

- Fourniture et pose d'un paratonnerre sur le toit terrasse du Donjon.
- Fabrication en atelier et préparation de la charpente bois du pavillon ouest.

Bâtiment Associatif

Chantier mis à l'arrêt suite à défaut de l'entreprise Gros Œuvre (liquidation) : Marché en cours.

Avenue du Château D'Eau

- Effacement des réseaux aériens et création d'un réseau d'éclairage public par la société Barde Sud Ouest en interface avec le SDEHG : 2^{ème} tranche.
- Le déroulage des câbles électriques est terminé. Le câblage Télécom est presque terminé et il ne reste désormais plus qu'une portion.
- Suite à la mise en service des nouveaux candélabres avec technologie LED, les derniers supports béton et les anciens mâts vont être déposés très prochainement.
- Les travaux d'urbanisation (voirie) entre l'Impasse de la Beauce et la Rue du Châ-

teau D'eau sont en cours de préparation suite à la signature du marché avec Eiffage Travaux Publics. La première phase de travaux correspondra à la création du nouveau giratoire à l'intersection avec l'Avenue de Bourdiès et de Provence.

Espace Boris Vian

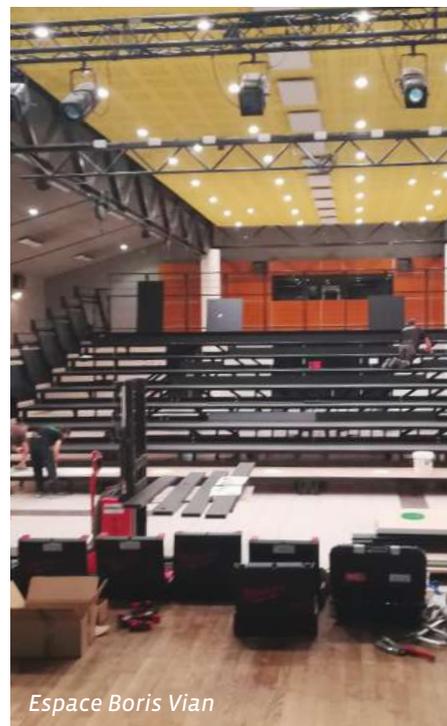
Suite à la signature d'une convention avec l'association Ecran 7, suivi du montage et de l'installation d'une salle de projection avec tribunes télescopiques d'environ 160 places et d'un grand écran y compris projecteur numérique et nouvelle sonorisation.

Bibliothèque Georges Sand

Remplacement de la verrière en toiture (polycarbonate) par un châssis aluminium avec vitrages à hautes performances.

Réseau de Transfert et Station d'Épuration Intercommunale

Inauguration par le Réseau 31 de la nouvelle station d'épuration intercommunale (ZAE Taure) le jeudi 26 Septembre 2019.



Espace Boris Vian

Journées Européennes du Patrimoine

Les 21 & 22 septembre 2019, se sont tenues, comme chaque année, les journées européennes du patrimoine dans le « parc » du château en cours de rénovation. Ce week-end a permis à tous les visiteurs de revivre, le temps d'un week-end, son histoire occitane.



Beaucoup de Salvétains sont venus participer à ces journées européennes et ont pu admirer les rénovations de la partie Ouest de notre château ; oui notre château car il appartient à tous les salvétaines et salvétains.

Ils ont pu aussi participer à diverses animations dans le parc du château où les Bécuts de Gascogne et les chevaliers et gentes dames d'Occitanie ont présenté leur savoir-faire historique.

On retiendra particulièrement la troupe locale «les Bécuts de Gascogne» qui s'est adonnée à l'art du béhourd (combat médiéval en armure) sous les

yeux inquiets et étonnés des grands et des petits.

Samedi en soirée, celles et ceux qui avaient réservé leur place au banquet, ont été nombreux partagé un beau moment de rire et de convivialité.

Au cours de ce week-end, les Salvétains ont également eu l'opportunité de poser toutes leurs questions sur le devenir du château.

Un défi relevé qui a permis à tout un chacun de découvrir ou de re-découvrir le patrimoine de notre commune et de repartir avec des souvenirs plein la tête...

Marché de Noël



La fête de Noël approche, pour vos idées de cadeaux nous serons heureux de vous accueillir pour notre 6ème marché de Noël, le samedi 23 Novembre dans la salle des fêtes Boris Vian de 10h à 20h.

Ce marché se veut artisanal. Venez découvrir nos exposants et la diversité de leurs créations... encore et toujours de belles nouveautés avec bien sûr, les produits des terroirs exposés dans le hall.

N'oublions pas les créations des enfants proposées par le CLAS et l'ALAE.

Les associations de parents d'élèves CM2 (École Condorcet et Marie Curie) et PELUCHE (École des Petits Lutins et 3 chênes) seront présentes pour vous régaler de leurs gourmandises et pâtisseries. L'animation sera faite par nos fidèles musiciens « Jazz Band », inégalable pour leur musique de Noël de tradition « Nouvelle Orléans ».

Fidèle aussi, nos amis d'Atout Cœur pour vous restaurer le midi ou pour un petit creux...

Sur cette journée de détente, une visite s'impose.

Nous vous attendons très nombreux.

A Bientôt



Repas des seniors



Samedi 11 janvier, à 12h sera le rendez-vous que vous attendez, celui où vous pouvez danser, chanter, si vous le désirez. Elixir sera l'orchestre qui vous accompagnera, au rythme de son accordéon, si

bien manié par Antonio... tout cela autour d'un savoureux repas, imaginé et réalisé par notre traiteur (Le Picotin Gourmand). Réservez vous cette journée, qui sera l'occasion pour retrouver et partager des moments de complicité avec des amis, des copains.

Tous les Salvétains, nés à partir du 1^{er} janvier 1950 y sont conviés et recevront une invitation courant décembre. Les personnes qui ne recevraient pas l'invitation, sont priées de se faire connaître en appelant le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Nous espérons d'avance que cette journée vous apportera joie et bonheur.





Fête des enfants

Petit message à l'attention de nos écoliers Salvétains.

Le 9 Décembre aura lieu votre journée de Noël organisé par la municipalité et le CCAS de la Salvetat Saint Gilles. Comme chaque années, elle commencera à 9h avec des activités passionnantes, une nouveauté qui ne peut que vous plaire et surprendra petits et grands. Vous allez adorer...

Autre nouveauté, la calèche du père Noël sera présente pour de sympathiques balades, etc...

(Également de la partie, petits animaux, ânes)

Une passionnante matinée s'annonce.

Les portes de Boris Vian se rouvriront à 14h30 pour vous accueillir avec un nouveau spectacle grandiose et féérique qui débutera à 15h.

Avec l'arrivée du père Noël la traditionnelle distribution de confiserie de Noël clôturera cette belle journée.



Aéromodélisme



Au Gymnase Apouticayre du collège Galilée, le 05 janvier 2020 prochain, se déroulera notre concours d'aéromodélisme F3P. C'est un concours de voltige en salle avec des avions modèle réduit à la pointe des technologies actuelles. Certains des meilleurs pilotes de France seront présents, et ce concours comptera pour le championnat de France qui se déroulera à Chaumont en Vexin (60). Certains membres du club seront là pour défendre leur place en équipe de France sous les yeux des juges agréments par la FFAM (Fédération Française d'Aéromodélisme).

Compagnie de théâtre LE PREAU

Les cours* ont repris au Préau le 30 septembre, avec un afflux de petits nouveaux !

Tous les groupes commenceront bientôt à répéter les spectacles de mai/juin...

En attendant, d'autres troupes viennent jouer au Préau :

Samedi 16 novembre, à 21h, Les Chercheurs d'étoiles avec PLOUTOS, dieu du fric, d'après Aristophane

*Formation assurée par Annick BRUYAS, professeur de Lettres Classiques de formation, metteur en scène et auteur S.A.C.D. de profession.

Réservations au 06 46 25 14 74

www.facebook.com/TheatreLePreau/

11 rue de la Pique

31880 La Salvetat Saint-Gilles

06 64 15 98 59

Retour sur la 2^e édition des Olympiades proposées par le Comité des Festivités

La 2^e édition des Olympiades a tenu toutes ses promesses, dimanche 15 septembre dernier, puisque soleil, franche rigolage, bonne humeur et convivialité étaient au rendez-vous.

Tout au long de la journée, les équipes n'ont pas ménagé leurs efforts lors d'épreuves en duel orchestrées par le Comité des Festivités et ont mouillé leur maillot afin de figurer sur une des 3 marches du podium. L'équipe PE-LU-CHE, toute d'orange vêtue, remettait son titre en jeu. Ce ne fut qu'à l'issue des 10 épreuves et du traditionnel tir à la corde que le vainqueur 2019 fut désigné. Encore une association de parents d'élèves mise à l'honneur... mais cette année, c'est au tour de MC2 de brandir la coupe avec fierté, pour le plus grand bonheur des enfants... et des adultes ! Avis aux amateurs : vous avez 10 mois pour vous entraîner puisque l'édition 2020 est prévue **le dimanche 13 septembre** – notez bien la date dans vos agendas car nous vous attendons encore plus nombreux ! Un grand merci à tous, sans oublier nos partenaires et DJ qui nous ont régautés avec leur ambiance et leurs lots distribués aux vainqueurs, juste avant l'apéritif offert par le CDF qui clôturait cette journée mémorable.





Le chantier jeunesse Centre d'Animation Jeunesse (CAJ) « Les jardins de Marie Curie »

Durant les vacances d'automne, du lundi 21 au vendredi 25 octobre 2019, 12 jeunes adhérents du CAJ ont participé à un chantier jeunesse, financé par la CAF de la Haute-Garonne et la ville de La Salvetat Saint-Gilles, dans le cadre du **dispositif Ville Vie Vacances**.

En partenariat avec le service enfance de la commune, et plus précisément l'ALAE maternelle « Marie Curie », les jeunes ont réalisé deux jardinières et un hôtel à insectes, qui seront installés à l'entrée de l'ALAE Marie Curie. Pour Jennifer Lerat, directrice de l'ALAE, ce partenariat s'inscrit dans un projet plus global : enclencher une démarche éco-responsable au sein de

son service. Ainsi, différentes actions ont été menées telles que la sensibilisation au tri des déchets et au gaspillage de l'eau, des ateliers nature...

Les enfants de l'ALAE ayant manifesté leur souhait de jardiner, Jennifer s'est tout naturellement tourné vers le service jeunesse, et a proposé aux ados et préados de la ville de réaliser ces jardinières et cet hôtel à insectes.

Ainsi, durant cinq journées, les jeunes inscrits ont pu réaliser ces objets à partir de matériaux de récupération (palettes). Au programme : réalisation des plans, démontage des palettes, découpe et traitement naturel à base d'huile de lin et

assemblage. Le dernier jour, les jeunes se sont rendus au Centre de Loisirs Le Cézérou, et ont proposé une animation aux enfants du centre, visant à décorer des planches de bois qui seront fixées sur les jardinières. **Cette activité est support à l'apprentissage de compétences sociales pour les jeunes telles qu'apprendre à vivre ensemble, se mettre au service des autres, respecter des engagements...**

A l'heure où l'environnement est au cœur des débats dans l'actualité, un grand bravo et un grand merci aux participants, pour leur engagement !

DU NOUVEAU AU CAJ DE LA SALVETAT SAINT-GILLES !

Nouvelle année, nouvelle équipe...

En cette rentrée de septembre, le CAJ de La Salvetat (LE&C Grand Sud) a vu son équipe modifiée. Ainsi, hormis Laurianne Coussieu, directrice adjointe et pilier du CAJ depuis 2016, l'équipe a accueilli deux nouveaux membres : Jérémy Tinot en tant qu'animateur et Kévin Eymier en tant que directeur. L'occasion de remercier les membres de l'équipe, qui sont partis avant ou pendant l'été. Un grand merci donc à Clément Burbaud, Nedjma Djouad et Lucie Marigo, pour leur engagement auprès des jeunes de la commune !

Nouvelle année, nouvelle politique tarifaire...

En cette rentrée de septembre, le CAJ de La Salvetat est heureux d'annoncer la mise en place d'une nouvelle politique tarifaire, harmonisée avec celle du service enfance. En partenariat avec la Ville de La Salvetat Saint-Gilles et la CAF de la Haute-Garonne, le CAJ propose donc pour ses activités payantes (sorties, soirées, stage ou séjours) des tarifs modulés, selon les revenus des familles. Cette nouvelle organisation a pour objectif de faciliter l'accès aux structures de loisirs au plus grand nombre. N'hésitez à contacter le CAJ pour toute demande d'information !

LE BILLET D'OCÉAN : DOUCEMENT AVEC L'ÉLECTRICITÉ !!!

Nous consommons trop d'électricité et même nous la gaspillons !!!

Quand nous regardons la télé, il faut penser à l'éteindre.

Il faut penser à éteindre la lumière quand il fait jour.

Un chargeur laissé branché "à vide" à une prise de courant, c'est-à-dire lorsqu'il n'est pas relié à un appareil (téléphone portable...) consomme tout de même de l'électricité...

Alors pensez-y !

Océan B, pour le CAJ de La Salvetat Saint-Gilles.

STOP AUX DÉCHETS

Papiers, sacs de fast-food, tickets de caisse, mégots, canettes, paquets de cigarettes, emballages, couverts et sacs plastique, capsules et même des chaussures ou des claquettes !!!

Il y en a beaucoup trop ! Un peu partout. Dans la mer, les océans, sur terre... Ils peuvent être mortels pour beaucoup d'animaux, les arbres, et la nature. Il faut arrêter de jeter les déchets par terre !!!

Essayons tous de réduire les déchets ! Par exemple, aujourd'hui, les sacs plastique sont interdits dans les supermarchés. A la place, des sacs en cartons, plus facilement recyclables.

Pensons aussi à faire le tri sélectif dans nos déchets. Beaucoup d'aliments sont jetés dans les poubelles, dans les cantines, alors qu'on pourrait les donner aux animaux ou les mettre au compost.

Alors essayons ensemble de réduire nos déchets ! Evitons les emballages, utilisons le moins possible la voiture et respectons ensemble la nature !

Benoit F., Ilies K., Meziane D. et Kévin, pour le CAJ de La Salvetat Saint Gilles.

Souvenirs, souvenirs...

En images, retour sur les vacances d'été au CAJ de La Salvetat Saint-Gilles.



Séjour Arcachon juillet 2018



Chantier jeunesse « Graff ta crèche à La Farandole ».



Sortie escalade à Altissimo



P.E.LU.CHE

Les préparatifs

P.E.LU.CHE, l'association des Parents d'Elèves des écoles des petits Lutins et des trois CHÈnes, se prépare pour les fêtes de fin d'année :

- en renouvelant sa participation au Marché de Noël de la Salvetat Saint- Gilles, le 23 Novembre prochain à Boris Vian. Toujours plus décoré et plus garni, le stand P.E.LU.CHE proposera cette année à la vente des gâteaux féériques de Noël, des kits gourmands à déguster ou à offrir et des articles textiles « zéro déchets ». Nous vous y attendons nombreux !
- en vous proposant la vente de sapins de Noël, en direct d'un producteur local et bio. 4 tailles de sapins sont proposées à la vente. Commander son sapin de Noël avec P.E.LU.CHE, c'est reverser 15 à 25% de son prix aux enfants des écoles des Petits Lutins et des Trois Chênes.

Les bons de commande sont disponibles sur notre blog (<http://lutins3chenes.over-blog.com/tag/p.e.lu.che/>).

La distribution des sapins se déroulera le dimanche 01 décembre de 10h00 à 12h30 sur le parking de l'école des Petits Lutins (1 rue de la NESTE), toujours dans la joie et la bonne humeur. Les bénéfices de l'ensemble des actions menées par l'association P.E.LU.CHE permettent de participer au financement des activités et sorties culturelles/sportives des enfants scolarisés aux écoles des Petits Lutins et des Trois Chênes.

Cette année l'association P.E.LU.CHE est fière et ravie d'accueillir sept nouveaux membres. Leur intégration au sein du conseil d'administration sera effective le 07 janvier 2020 lors de l'assemblée générale de l'association P.E.LU.CHE.

A cette occasion, l'ensemble des adhérents de l'association sera convié afin d'élire le nouveau bureau et de fêter comme il se doit un nombre record de membres chez P.E.LU.CHE.

L'association P.E.LU.CHE reste ouverte à toute nouvelle adhésion en cours d'année.

Pour plus de renseignements :

Mail : association.peluche@gmail.com

Facebook : Peluche Salvetat

Instagram : [p.e.lu.che](https://www.instagram.com/p.e.lu.che)

Site : <http://lutins3chenes.over-blog.com/tag/p.e.lu.che/>

P.E.LU.CHE

Ne les jetons plus, recyclons-les !

Depuis 2013 déjà, l'association P.E.LU.CHE a rejoint les équipes de collecte TerraCycle®, entreprise proposant des programmes de recyclage de produits traditionnellement non recyclables.

L'association P.E.LU.CHE (avec le soutien des écoles des Petits Lutins et des Trois Chênes, du Centre de Loisirs du Cézérou, et de la mairie de La Salvetat Saint-Gilles) organise la collecte :

du matériel d'écriture usagé

des gourdes de compote



Chaque année, ce sont près de :

- 50 kg de stylos, feutres, surligneurs, ...
- et 200 kg de gourdes compotes/crèmes dessert qui sont recyclés grâce aux enfants des écoles des Petits Lutins et des Trois Chênes.

Depuis plusieurs années déjà, les points de collecte P.E.LU.CHE sont devenus des points de collecte publics.

Tout le monde peut accéder et recycler son matériel d'écriture usagé et/ou ses gourdes de compote/crème dessert vides. Il suffit de les déposer dans les poubelles de tri prévues à cet effet à l'entrée du Centre de Loisirs du Cézérou durant les horaires d'ouverture.

Cette démarche est valorisée par les partenaires de TerraCycle® et participe au financement des activités et sorties scolaires des enfants des Petits Lutins et des Trois Chênes (via l'association P.E.LU.CHE).

Pour plus d'informations et découvrir TerraCycle® et ses programmes, rendez-vous sur www.terracycle.fr



Entraide Partage Travail Recrutement en cours !

L'association Entraide Partage Travail recrute sans condition d'expérience ou de diplôme.

Elle propose des missions ponctuelles ou régulières chez des particuliers, des entreprises, des collectivités ou des associations.

En tant qu'employeur, l'association intermédiaire Entraide Partage Travail met à disposition ses salariés chez des clients dans des domaines d'activités variés : ménage, repassage au domicile de particuliers, entretien de locaux en entreprise ou dans des collectivités, jardinage, manutention... En parallèle des mises à dispositions, chaque salarié d'Entraide

Partage Travail est suivi par une conseillère en insertion professionnelle. L'objectif est de l'aider dans ses démarches ou ses projets : formation, acquisition d'une première expérience professionnelle, recherche d'un emploi durable quel que soit le secteur... Un travail effectué en collaboration avec de nombreux partenaires. C'est le cas par exemple avec le Service Emploi de La Salvetat Saint-Gilles qui oriente des demandeurs d'emploi vers l'association.

En 2018, Entraide Partage Travail a proposé du travail à près de 140 personnes. Parmi elles, 20 ont retrouvé un emploi pérenne hors association.

Il arrive également que certains salariés de l'association intermédiaire soient embauchés par sa « petite sœur » : Travail

Partage qui a vu le jour en 1993. Il s'agit en effet d'une Association de Service à la Personne agréée par la préfecture. Elle assure auprès des particuliers des activités de confort : entretien régulier de la maison, du linge, courses, repas... Des jardiniers interviennent également pour entretenir jardins et potagers tout en prodiguant de précieux conseils. Particularité : les 26 salariés de Travail Partage sont tous en CDI.

Les deux associations sont actuellement en phase active de recrutement.

Antenne de La Salvetat Saint-Gilles
Espace Emploi : Avenue Saint-Exupéry
31880 LA SALVETAT SAINT-GILLES
05 61 06 02 75
Mardi 9h30-11h30
Jeudi 14h-16h, sans rendez-vous

Siège de l'association :
11 rue Principale - 31820 PIBRAC
05 61 86 78 22
Lundi à vendredi 9h-12h/14h-17h.
contact@entraide-partage.com
Site : www.entraide-partage.com



Une soirée de détente...

Une soirée en musique, en chansons... avec la troupe « Aéronotes » qui présentera son nouveau concert. Un concert au profit de l'association la Fée Bleue.

La troupe présentera son spectacle :

Salle Boris Vian
Samedi 25 Janvier 2020 à 20h30 précises
Ouverture de la billetterie : 19h30



REVISITE

VOS CHANSONS PRÉFÉRÉES COMME VOUS NE LES AVEZ JAMAIS ENTENDUES!

Contact : 06 44 01 34 66
associationlafeebleue@gmail.com
Page Facebook « Association La Fée Bleue »



Loisirs rencontres reflexions

L'Association L.R.R. répartit ses activités entre des Ateliers créatifs, des marches pédestres, des visites culturelles, des conférences, des animations mémoire et des discussions-débats. Mais en parallèle, elle continue de s'investir dans des projets altruistes :



- son engagement continue auprès des prématurés - confection de layette, couvertures pour les maternités des hôpitaux - en collaboration avec l'association des PETITOUS de Stéphanie ; depuis sept.2016 , avec un colis « NOEL » pour cette fin d'année 2019.
- en Octobre 2019, elle a poursuivi son soutien (depuis 2018) à la cause de sensibilisation à la lutte contre le cancer du sein nommée OCTOBRE ROSE - décorations des ronds-points

salvetains avec des PARAPLUIES – et une MARCHE « tous unis » le samedi 12 octobre dernier

- enfin, un tout nouveau projet : contribuer aux actions des BLOUSES ROSES avec la réalisation « d'angelines » pour les bébés anges partis trop tôt. Après un premier colis remis en mai 2019, l'association a rassemblé un deuxième colis distribué en Novembre 2019.

Côté loisirs et culture, LRR, en juin, a effectué une visite de la HALLE de la MACHINE avec un parcours sur son minotaure ; puis, pour clôturer son année, le jeudi 4 juillet 2019, « les membres de l'Association, ont effectué en matinée, une randonnée pédestre en forêt de Bouconne avec visite commentée de la tour Chappe avant de partager un repas dans les locaux du Centre de Loisirs et finir la journée par diverses activités ludiques à l'abri de la canicule. »

Le club de l'amitié

La dernière sortie de l'année 2019, sera le 17 octobre une visite aux Pigeons du Mont Royal et permettra aux participants de répondre à quelques questions, comme par exemple :

- **Pourquoi** le pigeon « VAILLANT » a t'il été récompensé ?
- **Quel** nom donne-t-on aux pigeons les plus rapides dans le Sud ouest ?
- **Quelle** est la partie du tube digestif du volatile qui lui permet de produire du lait ?
- **Quel** souverain a décidé de réserver aux nobles et abbayes le droit d'élever des pigeons ?
- **Combien** de doigts un pigeon a t'il à chaque patte ?
- ...

Après un déjeuner à l'Impérial, le guide du musée « Le rêve du Passé » nous promènera dans l'Autrefois.

De part « la loi des séries », (et oui, il sem-

blerait que cela existe) la sortie à CASTRES a subi de nombreux aléas : après 2 reports nous avons dû nous priver de la promenade en coche d'eau pour raisons techniques mais Alexandre nous a commenté la visite « pédibus » de Castres, à l'Escurial, certains ont découvert « l'œuf en cocotte » et au Château des Plantes, l'une des plus anciennes richesses économiques régionales : LE PASTEL,

N'oubliez pas :

- Le LOTO du 21 novembre, ouvert aux adhérents et leurs amis parrainés, dans la limite des places autorisées et disponibles du local Dominique BEDET. De nombreux lots comestibles à gagner.
- Le LOTO du 12 décembre, précédé du repas de Noël, à BORIS VIAN, est réservé aux adhérents. A partir de 11 heures : accueil, adhésions 2020,...

- Vous pouvez vous inscrire dès à présent, participation : 18.00 €.

- Bals : Les 13 octobre, 10 novembre et 15 décembre, suivis le lendemain du concours de belote.

- Aux adhérents intéressés par les activités 2021, nous proposons de se retrouver autour d'une table pour discuter des projets de sorties et de voyage printanier le 07 novembre 2019 à 14 h 30.

LE BUREAU : Elisabeth COULOUMIERS (Présidente)-Joseph AMANS (Trésorier)-Maryse AMANS (Trésorière adjointe)-Reine TERENCE (secrétaire)

Permanence, activités et réservation les mardi après-midi, dans le local du Club et au 06 84 76 73 88 ou au 06 81 57 59 42, Correspondance : Club de l'Amitié, Mairie, place du 19 mars 1962 – 31880 LA SALVETAT SAINT-GILLES



F.N.A.C.A



FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGÉRIE MAROC ET TUNISIE

LE COMITE DE LA SALVETAT ST GILLES

ORGANISE

Le Réveillon de la St Sylvestre

ANNEE 2019

A 20h 00

Salle Boris VIAN

Parking surveillé

PRIX DES ENTREES :

80,00 €

Limité à 400 places

Réservation ouverte

Du 26 novembre au 14 décembre

Tous les mardis et jeudis de 17h30 à 19h00

Les samedis de 10h à 12h

Hall d'entrée Boris VIAN

Tél : 05.34.51.85.05 / 05.61.86.32.05

05.67.11.11.83

Traiteur

LE PICOTIN GOURMAND

Apéritif
Bordeaux moelleux
Gaillac Rouge
Muscadet

Champagne

Café

Soirée animée par
L'Orchestre
« PARIS GUINGUETTES »

C O T I L L O N S

Terrine de foie gras FR aux figues, tranchettes de divers pains

=====

3 huitres + tranchettes de saumon fumé senteur provençale
+ bouquet de crevettes + bulots, pain de campagne,
mayonnais, citron

=====

Trou Gascon : Glace pommes vertes et Armagnac

=====

Souris d'agneau confite sauce morilles avec gratin de légumes

=====

Roquefort, Cabécou, Bethmale, cerises noires

=====

Gâteau du nouvel an



Association sportive de taekwondo

« Graine de Champion à l'ASTKD »

Licencié au club de l'Association Sportive de Taekwondo depuis l'âge de 5 ans, Mathys Thiramany a depuis bien évolué et fait grandir son Taekwondo.

Entraîné depuis ses débuts par son maître Jean-Louis Foucat qui développe une qualité rare chez un athlète de 15 ans, d'être à la fois bon Combattant mais aussi bon Technicien. Mathys, déjà ceinture noire, décroche systématiquement les titres Régionaux et Nationaux.

Champion de France Combat en 2016 et maintenant Champion de France Technique 2019, il intègre l'équipe de France Pomsé pour participer récemment au Championnat d'Europe en Turquie.

Bien que revenu sans médaille, sa prestation surprend les sélectionneurs Nationaux qui l'intègrent dans le parcours de sélection pour les futurs Championnats du Monde Pomsé au Danemark en Mai 2020. Afin d'atteindre ce plus haut niveau de la compétition, plusieurs échéances internationales l'attendent pour s'y préparer (Open International de Croatie en Octobre 2019, avec 16 nations représentées).

Mathys peut compter sur tout le soutien de l'Association Sportive de Taekwondo pour on l'espère représenter et faire rayonner le Club et la Ville sur la scène Internationale.



Fête du livre

Les membres de l'association BVS ont été très ému(e)s de réaliser cette gème Fête du Livre au pied du château coiffé de si belles toitures et charpentes. C'est une émotion particulière pour tous ceux d'entre nous

qui espérons voir le château sauvé, de constater que notre rêve devient réalité.

La Fête du Livre, ce sont de nombreux membres engagés de l'association qui œuvrent tout au long de l'année pour

collecter les livres, renouveler les collections, stocker, nettoyer, classer. Puis, le moment venu, faire la promo, monter les chapiteaux et encore mille et une choses pour accueillir les Salvetais et leurs voisins dans les meilleures conditions. En moyenne nous avons plusieurs centaines, voire milliers, de visiteurs lors de ces rencontres. Ce 20 octobre, encore, les amateurs de livres étaient au rendez-vous, profitant d'un grand choix - pas loin de 25 000 ouvrages présentés - et d'un prix volontairement faible - de 0,5 à 3 € - permettant d'offrir culture et lecture à tout un chacun.

Enfin, pour montrer le côté convivial de la culture, quelques animations auront proposé des moments de détente pour jeunes et moins jeunes !

Merci encore au public d'avoir répondu présent malgré la météo et à l'année prochaine pour fêter tous ensemble les 10 ans de la Fête du Livre BVS.



Expression Libre

La loi de février 2002 concernant la démocratie de proximité prévoit les expressions politiques dans le journal municipal. Les textes publiés sur cette page n'engagent que leurs auteurs.

Groupe d'opposition « La Salvetat Ensemble »

SECURITE DE L'AIRE DE PRATIQUE SPORTIVE DE L'APOUTICAYRE

Nous avons été alertés par des salvetains, résidant dans le quartier de l'Apouticayre, de la réalisation d'un « City Parc » dans leur quartier.

Ce quartier manquant cruellement d'infrastructures c'est bien de donner l'opportunité aux jeunes de s'adonner à la pratique sportive.

Sauf que ce City Parc est aménagé dans un bassin de rétention d'eau servant d'exutoire lors de gros orages ; maintenant il se trouve partiellement obstrué. Nous ne savons pas où irons les eaux de ruissellement en cas de fortes précipitations.

Pour information, ce bassin répond aux besoins du quartier dans le cadre de la loi sur l'eau ; la sécurité des riverains aurait dû être prise en compte.

MIEUX VAUT TARD QUE JAMAIS

Le 26 septembre 2019 a eu lieu l'inauguration de la nouvelle station d'épuration intercommunale.

Malgré la farouche opposition de la majorité actuelle, le groupe d'opposition « La Salvetat Ensemble » est fier et soulagé de constater que la constance et le travail fourni par l'un de ses membres pour porter ce projet en ait permis la réalisation.

En effet, c'est grâce à son intervention auprès de Mme Ségolène ROYAL, Ministre de l'environnement de l'époque, qui a pesé de tout son poids, que la création de la station d'épuration a pu être menée à terme.

En matière environnementale il s'agit d'une évolution majeure puisque cela permettra d'améliorer la qualité écologique du cours d'eau Aussonnelle, classé, jusqu'à présent, comme l'un des plus pollués du bassin Adour-Garonne.

Nous regrettons que les attermoissements de la municipalité actuelle dans la gestion de ce dossier aient laissé la pollution, venant des autres stations, dégrader l'Aussonnelle durant ces quatre dernières années.

ASSOCIATIONS

Nous avons appris par affichage sur les panneaux lumineux de la commune de la réouverture du cinéma « Ecran 7 » auparavant situé à Plaisance et remplacé par une autre association de projection de cinéma.

L'offre cinématographique sur le secteur environnant est importante : Blagnac, Colomiers, Plaisance, Lèguevin, Pibrac, ...

Plusieurs questions se posent :

- une étude de marché a-t-elle été faite ?
- l'installation d'une activité cinéma dans la salle des fêtes de La Salvetat est-ce une bonne idée ?
- pourquoi la réapparition d'une association qui a perdu son activité suite à l'appel d'offre sur la commune où elle était ?
- quel sera le nouvel agencement de la salle Boris Vian ?
- du fait de la mise en place de sièges rétractables, la capacité d'accueil de la salle sera diminuée : quels retentissements sur les manifestations qui y ont habituellement lieu ? ces sièges seront-ils utilisables en d'autres occasions ?
- quel a été le financement de cette installation ?
- y a-t-il une convention de fonctionnement entre la mairie et « Ecran 7 » et un partage des bénéfices ?

Aucune de ces questions n'a été abordée en conseil municipal et nous laisse dans l'expectative.

Une fois de plus l'opposition a été tenue à l'écart de certaines décisions concernant les salvetains.

Groupe d'opposition Cap @venir

Expression libre du groupe Cap @venir remis sur la demande de la mairie le 26 Octobre 2019.

CHERS AMIS SALVETAINS

Je peux me permettre cette familiarité, car cet édito est mon dernier. En effet, mon second mandat de conseillers d'opposition s'achèvera au dimanche 15 mars 2020. Cela fera alors douze ans en tant que conseiller municipal. Il est vrai que j'aurais préféré faire ces deux mandats en tant que maire, mais vous en avez décidé autrement. Mon assentiment en cela a été tout d'abord engourdi par l'incompréhension. Ensuite, le temps a permis de l'avérer. Être démocrate nécessite l'acceptation du choix majoritaire. Ainsi durant ces deux mandats dans l'opposition, j'ai toujours fait de mon mieux. Pour cela, j'ai dû faire quelques formations, ou bien j'ai cherché à m'instruire auprès de spécialistes. Ceci, afin d'avoir le soin de toujours orienter au mieux mes prises de décisions en conseil municipal. J'ai également répondu systématiquement à toutes les sollicitations des Salvetains. Elles furent multiples et hétéroclites. Les aides à la recherche d'emploi ont été majoritaires. Les dossiers en relation avec l'urbanisme viennent ensuite. Porter les demandes de Salvetains à l'occasion des questions écrites du conseil municipal ont été ma troisième occupation de conseiller. Dans ces exercices, je me suis toujours imposé d'apporter mon aide sans le moindre jugement de valeur. Je m'honore qu'ils se soient fait bénévolement et sans quête du moindre retour. Cette proximité ainsi que celle avec mes colistiers des deux listes que j'ai montées aux deux dernières élections municipales m'ont beaucoup apporté. Ceci m'a fait mieux appréhender la nature humaine. Une minorité m'a sollicité pour mieux par la suite me renier, mais la plupart est resté honnête et droit. En cela je les remercie. Néanmoins, tout ceci m'a permis d'observer la nature humaine. La noirceur de certaines personnes a été plus que compensé par la beauté de certaines âmes. Ainsi, ses douze années ont été bien riches et bien pleines. En cela je vous remercie toutes et tous. Un merci particulier est bien évidemment adressé à tous mes électeurs. J'espère qu'ils ne s'offusquent pas de mon retrait. Mais, militer pour le non-cumuls des mandats nécessite de s'y assujettir tout en préparant la succession. Ainsi, ils me retrouveront en zone non éligible sur la liste d'opposition. Ceci afin de symboliquement marquer et finaliser mon engagement. Mes amis PATRICIA PIALET et YVES PORTEBOIS par la suite feront grandir nos idées.

Bien à vous,

Jean-Louis CESSÉS.

L'ensemble des analyses et prises de positions sont disponibles à cette adresse : jlc.politique@gmail.com / tel : 06.64.63.56.04.

Les articles « Expression libre » publiés durant la période préélectorale sont soumis à des contraintes légales. De ce fait, il a été demandé aux élus d'opposition qu'ils veillent, en période électorale et conformément à la Loi, à une certaine neutralité dans le choix des sujets abordés et qu'ils s'abstiennent de prises de positions électorales, partisanes et polémiques. A défaut, le juge de l'élection pourrait être saisi. Les élus d'opposition restent cependant libres de publier les informations qu'ils souhaitent, sous leur entière responsabilité.

Marché Artisanal de Noël

Samedi 23 Novembre

★ **de 10h00 à 20h00**

**Salle Boris Vian
La Salvetat Saint-Gilles** ★



Organisé par le CCAS